

DETECTIVE

LA VIE
INCONNUE
DE

BONNOT

Début du sensationnel reportage
d'Emmanuel CAR sur le plus grand
bandit d'avant-guerre

et

la suite de nos révélations sur les
SCANDALES POLICIERS
DE MARSEILLE



LA VIE

inconnue de

BONNOT

I. — Le rachat du fils maudit

Au cours de la nuit du 14 au 15 octobre 1876, à onze heures du soir, un enfant du sexe mâle naissait dans le pauvre logis d'un ouvrier fondeur de Pont-de-Roide, chef-lieu de canton du département du Doubs. Cet enfant fut déclaré, le jour suivant, à l'adjoint de la mairie de cette commune, sous le nom de Jules-Joseph Bonnot, fils de Jules-Joseph Bonnot également, le père, et d'Hermance Moutot, la mère.

Telles sont les seules précisions que nous donnent les registres de l'état civil du pays natal de Bonnot, sur la discrète entrée dans le monde de ce grand criminel, et criminel de génie qui, trente-cinq ans plus tard, allait bouleverser toutes les routines policières par l'audace et la nouveauté de ses méthodes de vol et d'assassinat, dont l'une, qu'il fut le tout premier à mettre en pratique *in the world*, continue, hélas ! à faire école : le banditisme en automobile.

Un journaliste américain nous parlait récemment, avec admiration, de cette « grande figure du crime » — les Américains, certes, ont aujourd'hui tout ce qu'il y a de mieux en fait de bandits en auto — et nous demandait soudain :

— Mais d'où venait-il donc, ce Bonnot ? J'ai lu tout ce qu'on a publié sur cette fameuse « bande à Bonnot ». Or je n'ai pas pu découvrir le moindre détail sur le passé du bandit.

Nous avons répondu à notre ami américain qu'effectivement Bonnot n'avait laissé que son nom à la sanglante affaire d'avant-guerre, et que le public ne s'était pas trompé en l'identifiant sans hésitation, quoique sans le connaître, comme ayant été le chef indomptable de la bande tragique et l'organisateur de la terrifiante série d'attentats qui va de la fusillade de la rue Ordener, le 21 décembre 1911, au siège sanglant de Choisy-le-Roi, le 28 avril 1912. Tout ce qu'on connaissait de lui, c'était quatre mois seulement de sa vie.

EXTRAIT

du Registre des actes de l'état civil

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE MONTBÉLIARD

CANTON
DE PONT-DE-ROIDE

COMMUNE
DE PONT-DE-ROIDE

N° 75

NAISSANCE

BONNOT
Jules, Joseph

Le quatorze octobre
mil huit cent soixante seize

est né en cette commune :

Nom : BONNOT

Prénoms : Jules, Joseph

fil de Jules Joseph BONNOT

et de Hermance MOUTOT, son épouse

On lui a déclaré en mariage avec de la Suisse Française Baudet
à la Mairie de Courmayeur (Savoie) le 14 octobre 1876, mil neuf cent
soixante seize, à la suite de la célébration du mariage civil.

Le vingt sept mai mil huit cent trente huit

Le Maire

Mais le public avait surtout remarqué qu'avant d'être assassin par besoin, pour le vol si l'on veut, Bonnot avait été avant tout un révolté contre l'ordre établi, contre le « flic ». Bonnot était un hors-la-loi que la police — elle l'avouait — ne pouvait pas compter capturer vivant. Or la police n'aime pas être bafouée. Bonnot abattu, elle l'oublia et se rabattit sur ses complices survivants, dédaignant de savoir le pourquoi de la lutte à mort, lutte inégale, féroce, désespérée, que le bandit avait engagée avec elle en sachant bien qu'il devait perdre.

Nous avons pensé à combler cette lacune volontaire de l'activité de la police et qu'il était peut-être possible encore de reconstituer la courte vie de Bonnot, époque par époque, témoin après témoin. Nous avons voulu forcer le secret du grand criminel, du révolté permanent. Voilà pourquoi, un matin de septembre, nous sommes arrivés à la mairie d'une petite commune du Doubs dont l'état civil renfermait la déclaration de naissance de notre triste héros. C'était là le premier jalon nécessaire pour remonter, pas à pas, dans la vie inconnue de Bonnot...

Dans la maison sans mère

En réalité, Jules-Joseph Bonnot n'est pas né, en 1876, à Pont-de-Roide même, mais au hameau du Fourneau, sorte de banlieue ouvrière et agricole qui s'allonge indéfiniment comme un ruban en direction de Montbéliard, à la sortie de Pont-de-Roide. C'est là qu'habitaient, à l'époque, les parents du futur bandit. Mais dans quelle chaumière ?

Le centre du hameau, perché sur la rive droite du Doubs, est situé au sommet d'une colline d'où l'on

aperçoit, vers l'est, les montagnes bleues de la Suisse. Après soixante-deux ans écoulés, on n'y rencontre plus guère de contemporains des époux Bonnot et, chose curieuse, ils ne sont pas d'accord entre eux sur la maison natale de leur trop célèbre compatriote.

— Ah ! oui, le fameux Bonnot, nous a répondu une vieille femme, quasi centenaire, toute surprise de nous voir évoquer ce souvenir. C'est un nom très répandu par ici. Tous les Bonnot sont plus ou moins parents, on ignore les filiations anciennes et on n'aime guère parler de cette histoire. Enfin ça doit être là, derrière le café, que le « misérable » est né.

Le témoin nous montre une cahute en ruines que certains nous ont déjà signalée. Mais on nous a aussi désigné une autre maison, située en bordure de la route nationale, où l'on accède par une véranda. C'est la maison Morel. Sur le seuil, Mme Morel nous accueille, devance nos questions :

— Mais oui, c'est bien ici. A part la véranda que nous avons fait construire, ce sont bien les mêmes murs qu'au temps des Bonnot.

Puis, à voix plus basse :

— J'ai une raison d'en être certaine. En 1912, tandis que toutes les polices le recherchaient, Bonnot s'est arrêté devant chez nous dans une auto rouge. Avec de grands gestes, il a décrit les transformations apportées à la maison, à la personne qui l'accompagnait, un prêtre. Mais il paraît que ce dernier n'était autre que Garnier, son complice grimpé en curé. Après un dernier regard mélancolique aux alentours, Bonnot a remis sa voiture en marche en direction de Montbéliard. Ceux qui l'avaient reconnu ont préféré s'enfermer chez eux et les gendarmes de Pont-de-Roide

n'ont été prévenus que le lendemain. Un peu trop tard.

C'est donc Bonnot lui-même qui a identifié pour nous sa maison natale en venant la revoir aux heures tragiques de 1912. Et nous avons pu apprendre que la tristesse visible avec laquelle il la contempla, une dernière fois, s'expliquait sans aucun doute au souvenir du deuil douloureux survenu là, en 1881 : la mort prématurée de sa mère, morte inattendue, qui avait très certainement décidé, au premier âge, de l'expansion de ses mauvais instincts.

Cette année-là, — Bonnot venait d'avoir cinq ans — Hermance Moutot succomba au cours d'une crise d'appendicite, abandonnant son petit Jules avec d'autres enfants en bas âge, au père, ouvrier à la fonderie voisine. Pour un maigre salaire, le père travaillait douze heures par jour et n'avait ni le temps ni les aptitudes pour élever sa petite famille.

C'est là le danger des foyers sans mère. Le veuf chargé d'enfants n'est là que le dimanche. La semaine, les filles vaquent au ménage de leur mieux. Les garçons, eux, vont galvauder à leur guise et bien souvent deviennent des voyous qui seront plus tard des chenapans et de mauvais fils.

Tel fut, dès sa prime jeunesse, le destin de Jules Bonnot : un petit vaurien. Ecole buissonnière, maraudages, rapines, bien des fois le garde-champêtre le ramena, par les oreilles, au domicile où la mère n'était plus là pour mettre un terme à ses escapades grâce à l'invincible puissance d'un regard attristé... La preuve décisive de ces faits se retrouve dans la « note d'observation » que le parquet de Besançon demanda, en 1895, à l'instituteur de l'école primaire de Pont-de-Roide, lors de la première escarmouche sérieuse que le petit vaurien, devenu chenapan, eut avec la justice :

« Etudes passables de 6 à 11 ans, élève intelligent mais paresseux, indiscipliné, insolent, constamment chassé de la classe, brutal avec ses camarades. »

Première condamnation

A Besançon, nous avons pu joindre un retraité des chemins de fer, le père Corde, qui fut un compagnon d'atelier de Bonnot, à la fonderie du Fourneau où le père avait obtenu pour lui une place d'apprenti, vers l'âge de douze ans.

— Bonnot, devenu apprenti, chapardait tout ce qu'il pouvait dans l'usine. Il fut surpris emportant des copeaux de cuivre pour les revendre ; il fut, pour ce larcin, simplement chassé, en raison de la longue vie de labeur du père dans l'établissement. Le garnement entra ensuite dans une autre usine, à Bourguignon, d'où il fut congédié avec quelques autres mauvais garçons de sa trempe sur le soupçon — qui ne pût être suffisamment confirmé — d'avoir attaqué dans les bois de Bourguignon des ouvriers en possession de leur paie et s'étant attardés, le soir, dans les cafés. Bonnot voulut plusieurs fois m'emmener avec lui, à vélo, dans les bals de la région, jusqu'à Montbéliard, jusqu'à Besançon. Il avait même une passion particulière pour le bal Jenny, dans cette dernière ville, où il rencontrait des filles et des garçons peu recommandables.

Ouvrons maintenant *Le Petit Comtois* du 20 juillet 1895. Il nous rend compte des motifs de la pre-

mière condamnation qui orne le casier judiciaire de Bonnot, alors âgé de dix-huit ans, condamnation prononcée par le tribunal correctionnel de Besançon :

« Le 3 juin dernier, deux jeunes gens se disputant au bal Jenny sortirent sur la route où ils se donnèrent une maîtresse raclée. Un jeune homme venant à passer fit observer à l'un des combattants, le plus fort, qu'il avait tort de frapper un homme à terre. »

« Un des amis de l'interpellé, J.-J. B., se rua alors sur le passant et lui donna un furieux coup de poing américain à la figure. »

« L'incapacité de travail a été d'environ 15 jours. Le tribunal a condamné le prévenu à 10 jours de prison. »

Le prévenu au coup de poing américain c'était Jules-Joseph Bonnot. Brutal contre les faibles, pour assurer sa chance de triompher contre des antagonistes de sa force, le garnement était toujours muni de cet instrument barbare qui défigure un rival avec sécurité. Bonnot eut d'ailleurs toujours un faible pour les « coups de poing américains » et dans le musée du laboratoire de police de Lyon, le docteur Locard en a réuni plusieurs spécimens découverts au domicile du bandit après sa fuite de Lyon, en 1911.

Seconde condamnation

Vers 1896, le père de Bonnot quitta Pont-de-Roide pour Neuves-Maisons, gros centre minier et industriel à 10 kilomètres de Nancy, suivi de tous ses enfants. De Jules également, bien qu'il souhaitât le voir s'éloigner au plus vite d'un foyer où il n'apportait que la discorde et le déshonneur.

Embauché aux forges de Pont-Saint-Vincent, le jeune homme eut aussitôt de dangereuses fréquentations avec des compagnons d'usine aux idées avancées. Il s'attardait à boire avec eux, après le travail, et écoutait fébrilement leurs théories. Bonnot, habile ajusteur, mais cerveau révolté contre toute discipline, commença, dès ce moment, à dévorer sous la lampe, le soir, des brochures de colportage sur les théories anarchistes qui lui donnaient vite les moyens d'en discuter à son tour au café, avec supériorité.

Le soir du 27 mars 1897, en compagnie de deux ouvriers de ses amis, il se prit de querelle, à la sortie du café du Centre de Pont-Saint-Vincent, avec un nommé Justin Morlon qui venait de toucher son salaire de la semaine. Une rixe éclata dans la nuit, au cours de laquelle on entendit Morlon crier :

— Tuez-moi donc puisque vous êtes trois. Prenez mon argent. Mais ne me jetez pas à l'eau !

Depuis cette rixe, nul n'avait revu l'homme agressé. Le lendemain seulement, on avait retrouvé son sac flottant sur la Moselle, à Maron. Ce n'est que deux semaines plus tard qu'on devait repêcher son corps, complètement putréfié, sous une passerelle du fleuve. Ce ne fut qu'un cri, à Neuves-Maisons :

— C'est Bonnot et les deux autres qui ont tué Morlon pour le dévaliser, puis ils l'ont jeté à la Moselle pour faire croire au suicide.

La police de Nancy fut alertée. Bonnot avait disparu. On manquait de preuve pourtant contre lui et le médecin-légiste n'ayant pu établir si la victime avait été frappée à mort avant l'immersion, un non-lieu intervint dans les poursuites et aucun des trois suspects ne fut inquiété.

Toutefois Bonnot était arrêté, peu après, au cours d'une nouvelle rixe, dans une brasserie de Nancy. Il avait injurié et frappé les agents qui l'interpellaient et, cette fois, il fut poursuivi et condamné, le 26 mai 1897, à trois mois de prison ferme pour coups, outrages et rébellion. C'est là la plus forte peine portée à son casier judiciaire !

A son retour à Neuves-Maisons, sa peine accomplie, son père lui refusa catégoriquement sa porte. Mis

en rage, le garnement se laissa aller à frapper brutalement le brave homme qui s'écria, hors de lui :

— Quoi ! non seulement tu m'as déshonoré, mais maintenant tu m'as assassiné. Va-t-en ! Tu es un monstre et je te maudis.

— Et moi aussi je vous maudis, toi, mes frères et ma sœur ! riposta Bonnot.

L'insulte aux lèvres, il boucla ses hardes dans une valise et quitta Neuves-Maisons en jurant qu'on ne le reverrait jamais. Quelques mois seulement le séparèrent alors de la date à laquelle il devait accomplir son service militaire. Trouva-t-il à Nancy un emploi provisoire ? Nous avons pensé découvrir la réponse exacte, à cette question, dans une note d'août 1897 — qui existait encore en 1912 dans les sommiers de la police nancéenne — note qui révélait que, vers cette époque, un certain Justin Bonnot habitait en concubinage, dans un hôtel mal famé, avec une prostituée. De toute évidence, ce Justin Bonnot, c'était Jules Bonnot. Sur les cartes de visite qu'il avait fait imprimer, l'an d'avant, à Neuves-Maisons, le jeune homme n'avait-il pas troqué son prénom de Jules contre celui de Justin et, Justin, ne devait-il pas être par la suite le prénom qu'il donna à son fils ?

Cette manie de ne plus vouloir s'appeler Jules nous apporte donc bien la preuve qu'à 19 ans à peine, durant les mois qui précéderent son départ au régiment, Bonnot, veu des subsides d'une fille publique. Souteneur ? En tout cas, depuis ses fredaines de Pont-de-Roide, le mauvais fils avait fait du chemin dans le vice.

Le billet de logement

15 novembre 1897. Jules-Joseph Bonnot entre à la caserne du 133^e régiment d'infanterie, en résidence à Belley, dans l'Ain. Voilà Bonnot soldat pour trois années. Après tout ce que nous venons d'apprendre sur son turbulent passé, il serait logique de penser que ses chefs allaient avoir avec lui une des plus fortes têtes de la garnison, toujours au rapport, toujours à la salle de police.

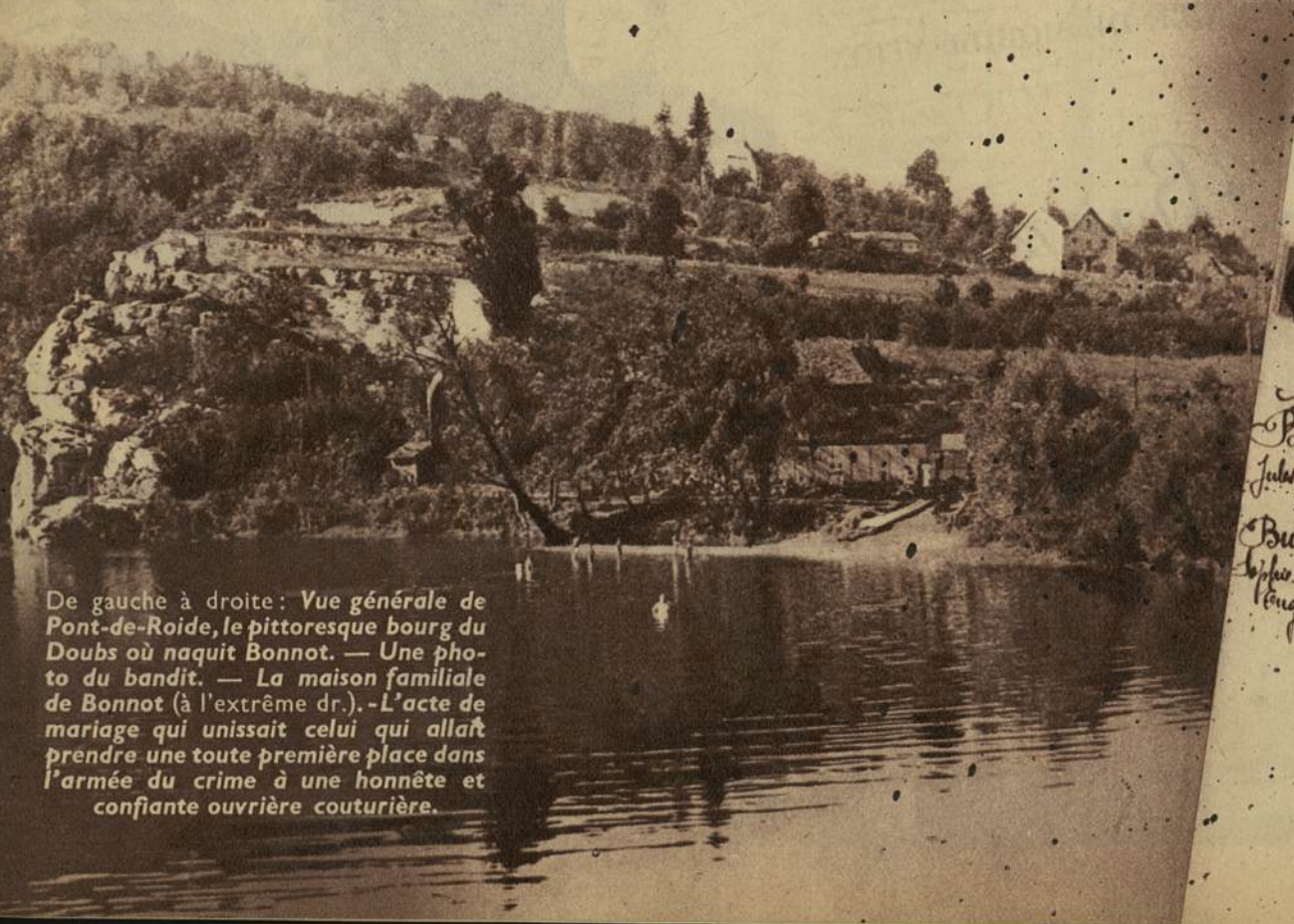
Eh bien ! non. Sous l'uniforme à épaulettes, les mauvais instincts de Bonnot, jeune homme s'aneantirent littéralement. Pas dix jours de punition, durant trois années, pas un mouvement de révolte contre la discipline. Une chemise traitée du dépôt des machines d'Amberieu, qui fut son compagnon de chambre et qui — nous n'inventons rien — s'appelle également Bonnot, a évoqué pour nous ses souvenirs :

— Mon homonyme n'a jamais rien eu de terrible au 133^e. Il fut toujours pour moi un bon camarade, serviable, enjoué, taquin certes, mais pas le moins du monde violent. Je dois vous dire qu'il était très fier de porter l'uniforme. Il inspira confiance à l'adjudant qui le considérait comme « soldat de 1^{re} classe » et le chargeait de diriger les corvées. Hors de la caserne, il trouvait toujours moyen de bricoler chez un mécanicien ou un autre pour ramasser quelques bons pourboires avec lesquels il s'acheta un uniforme de fantaisie pour aller embrasser sa « payse ».

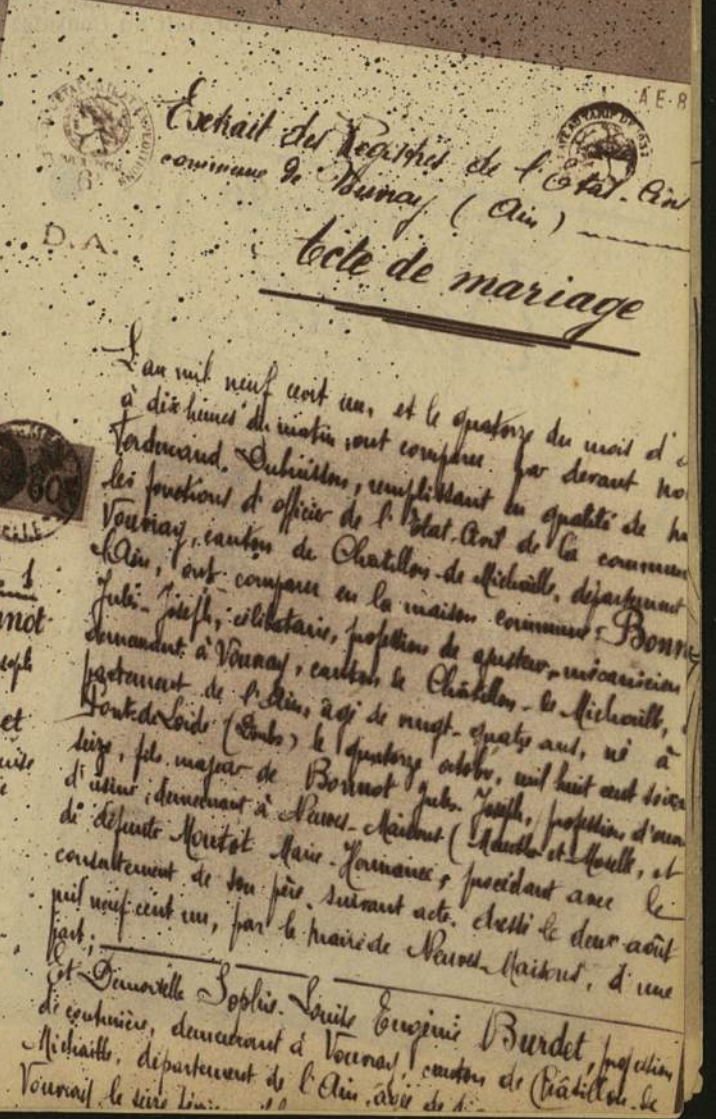
— Sa « payse » ?

— Oui, la jeune femme avec laquelle il s'est marié, si j'ai bonne mémoire. Il l'avait rencontrée en 1899, dans une ferme de Vouvray-de-l'Ain, au cours des grandes manœuvres que nous exécutions dans le canton de Châtillon-de-Michaille. Il avait conçu pour cette jeune femme une passion folle et, pendant deux

O T



De gauche à droite : Vue générale de Pont-de-Roide, le pittoresque bourg du Doubs où naquit Bonnot. — Une photo du bandit. — La maison familiale de Bonnot (à l'extrême dr.). — L'acte de mariage qui unissait celui qui allait prendre une toute première place dans l'armée du crime à une honnête et confiante ouvrière couturière.



ans, il passa ses nuits de chambrée à lire ses lettres ou à lui écrire, à la lueur d'une bougie.

Ainsi, à en croire l'ancien compagnon d'armes de Jules Bonnot, c'est le seul hasard d'un billet de logement qui amena le garnement de Neuves-Maisons, devenu bon soldat, à réclamer le gîte à une cultivatrice de Vouvray, Emilie Burdet, née Friez.

Veuve depuis 1891, Emilie Burdet élevait courageusement plusieurs garçons et une fille, à laquelle elle avait fait apprendre le métier de couturière : Sophie-Louise, née à Vouvray, le 16 février 1882. La jeune fille était donc âgée de 17 ans à peine quand Jules Bonnot vint coucher sous le même toit et tomba amoureux fou. Ce soldat n'était-il pas un garçon sympathique, costaud ? Sa tête ronde respirait la santé, ses yeux bleus la franchise. La mère fut gagnée par les compliments bien tournés qu'il adressa à la jeune Sophie, si jolie, si bien faite, et elle lui permit d'écrire et de revenir. Pour les fiançailles, « on verrait ça après le régiment ».

Lettres, visites, promesses, serments se succédèrent jusqu'à la fin du service militaire de Bonnot. A Belley, le soldat réalisait force menus travaux à ses heures de quartier libre, réparant des bicyclettes, amassant un petit magot pour son prochain mariage. A Vouvray, Sophie Burdet, en faisant de beaux rêves d'avenir, achevait son trousseau.

Libéré du 133^e, le 22 septembre 1900, Bonnot entra immédiatement, comme ajusteur-mécanicien, au dépôt de la Compagnie P.-L.-M., à Ambérieu, qu'il quitta bientôt pour entrer à l'usine de carbure Marion, à Bellegarde, où les salaires étaient beaucoup plus élevés. Du même coup, il se rapprochait très près de Vouvray et de celle qui était devenue sa fiancée. Les formalités à venir allaient dès lors marcher rondement.

Une lune de miel mouvementée

Le 14 août 1901, Jules Bonnot et Sophie Burdet s'unissaient joyeusement dans la petite mairie de Vouvray. Le marié avait comme témoin, M. Challier, capitaine des douanes en retraite. Deux jours auparavant un contrat apportant à Bonnot sa part à l'héritage du beau-père défunt avait été passé, entre les deux époux, devant M^e Niogret, notaire à Coupy.

Aussitôt le couple s'installa avec l'argent économisé par Bonnot dans la maison de la mère, Eugénie Burdet se retirait à Genève, heureuse d'avoir mariée et bien mariée son dernier enfant : lui mécanicien, elle couturière « l'argent rentrerait bien » et le couple allait vivre complètement heureux.

— J'avais 19 ans, il en avait 26, j'étais confiante ! dira au moment de l'affaire Mme Bonnot. Je croyais à ses serments. Notre lune de miel dura trois ans, trois brèves années qui passèrent furtivement comme un songe.

Trois années tourmentées, pourtant. Redevenu ouvrier, Bonnot avait renoué de mauvaises fréquentations. Le 20 mars 1902, le mécanicien se voit brusquement congédié de l'usine Marion pour fait de propagande antipatronale. Toute embauche à Bellegarde lui est refusée.

A ce moment, Sophie Bonnot est enceinte de quatre mois. Que va-t-elle devenir s'ils sont sans travail au moment où le bébé va naître ? Rapide décision : ils vendront ce qu'ils ont aménagé avec tant d'amour et gagneront Genève, où la belle-mère, Emilie Burdet, pourra au moins assurer à sa fille et à l'enfant les soins nécessaires.

Le 3 avril 1902, les époux entraient en Suisse, par Annemasse. Le 11 avril, Bonnot obtenait du Consulat

général de France à Genève un certificat d'autorisation de séjour en Suisse, pour dix ans. Il s'installait alors 12, rue du Vuache et trouvait aussitôt un emploi de mécanicien dans une usine.

Las ! La pénétration de la main-d'œuvre étrangère était étroitement surveillée sur le territoire helvétique. Le gouvernement du canton refusa de ratifier le certificat 33.430 délivré à Bonnot par le Consulat de France et prit contre lui un arrêté d'expulsion. La grossesse de sa femme permit pourtant d'atermoyer quelque temps avec les autorités et Bonnot put être présent à la naissance de son premier enfant, une fille, Emilie-Georgette-Joséphine, le 24 août 1902. Quatre jours plus tard le nouveau-né décédait dans d'atroces convulsions.

Ce deuil précoce rendit peut-être moins pénible l'exode du couple vers la France, le 10 octobre 1902. Il faut dire tout de suite que le fils maudit s'était repenti, qu'il avait invité les siens à son mariage et que c'est de grand cœur que le vieux père reçut Jules Bonnot et sa femme, à Neuves-Maisons. Là habitait également la sœur de Bonnot, mariée à un mécanicien du nom de Comtesse. Tout le monde apporta bientôt ses gains à la communauté et, de nouveau, les jeunes époux étaient redevenus heureux. Le père n'en croyait pas ses yeux :

— Jules, je ne te reconnais plus ! disait-il.

Amendé, guéri de ses brutalités, retrempé dans l'atmosphère familiale, Bonnot s'était complètement racheté et sans doute eut enfin vécu sans histoire, si...

... Si sa belle-mère, Emilie Burdet, ne l'avait rappelé à Genève, au début de 1903, en lui affirmant qu'elle avait obtenu pour lui l'autorisation définitive de résider en Suisse. Pieux mensonge. La vieille dame se languissait simplement de ne plus avoir, près d'elle, sa fille Sophie. Le couple, imprudemment, reprit ses bagages, rentra en Suisse, s'installa rue du Jura, à Genève. En cherchant du travail, Bonnot attira l'attention des autorités et, le 8 juin 1903, se voyait signifier un ordre de quitter Genève sans délai. Un recours pressant de la belle-mère, au Conseil d'Etat, se heurta à un refus catégorique. Il fallait repartir vers la France. Bonnot ne se découragea pas.

— C'est à Lyon qu'il faut aller ! répétait-il. Je suis un mécanicien spécialisé dans le cycle, je trouverai dans les usines lyonnaises autant de travail que j'en voudrai.

Le 10 juillet 1903, Bonnot arrivait à Lyon, grande ville mystérieuse où les mauvais instincts, qu'il avait dû refouler en lui, devaient un jour trouver leur terrain pour renaître et se déchaîner.

Premiers déboires de Bonnot à Lyon

Insistons sur le fait que Bonnot venait à Lyon dans le ferme espoir de travailler d'arrache-pied, d'économiser au plus juste et de se recréer un foyer plein d'aisance :

« Etant venu habiter Lyon, a-t-il écrit lui-même, j'ai toujours travaillé malgré le grand chômage qui existait sur la place à ce moment-là. »

Pour augmenter les ressources du ménage, il obtint pour sa femme la gérance d'une laiterie située 102, rue Bossuet, dans le 6^e arrondissement. C'est à cette adresse que naquit, le 23 février 1904, un second enfant, un garçon, qu'ils appelèrent Justin-

Louis-Emile et auquel Bonnot voua aussitôt une véritable dévotion.

Du 10 novembre 1903 au 15 mars 1904, le mécanicien travailla chez M. Marchand, constructeur de cycles, 17, rue Barrême.

Du 15 septembre 1904 au 23 mars 1905, chez M. Charbonnier, autre constructeur, 86, rue Louis-Blanc, à raison de 5 fr. 50 par jour.

Du 5 avril 1905 au 6 juin, aux usines Rochet-Schneider, fabrique d'automobiles, 57, chemin de Feuillat, où il gagne 6 fr. 50 par jour.

Pourquoi, peut-on se demander, cet ouvrier habile et méticuleux dans sa tâche, de caractère honnête, change-t-il si souvent d'atelier ? Hélas ! Il est encore survenu dans le milieu métallurgique lyonnais, en pleine agitation. Imbu de théories anarchistes, sans grande instruction mais doué de bagout, Bonnot accepte de prendre la parole au nom de ses compagnons. S'il a quitté les usines Schneider, le 6 juin 1905, c'est pour avoir prononcé, dans la cour de l'usine, une diatribe contre son employeur.

Pourtant, Bonnot avait hâte de s'échapper des meetings pour rentrer à son foyer faire sauter son petit Lily — gentil diminutif de Louis dont il se servit toujours pour parler de son fils — sur ses genoux et le sentir se suspendre de ses petites mains potelées aux grosses moustaches de son papa. Il veut que le bambin ne manque ni de bonbons ni de jouets et lorsque ses théories subversives l'ont privé de son travail, il sait retrouver de l'embauche dès le lendemain, pour que son petit Lily ne pleure pas.

Toutefois, tant va la cruche à l'eau... Dans son quartier, Bonnot est signalé comme anarchiste et la compagnie laitière retire à Mme Bonnot sa gérance de laiterie, sous prétexte que la clientèle bourgeoise déserte son comptoir. Chez le constructeur Thibière, 28, rue Rachais, où le mécanicien a retrouvé du travail, une phrase un peu vive à l'adresse d'un contremaître suffit à le faire rejeter au chômage. Cette fois, toutes les portes se ferment.

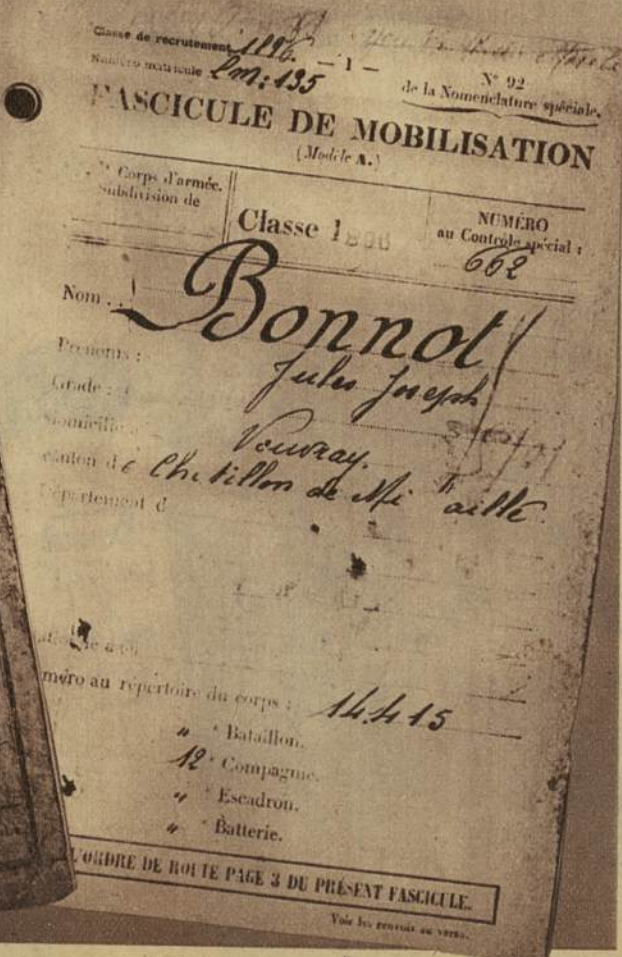
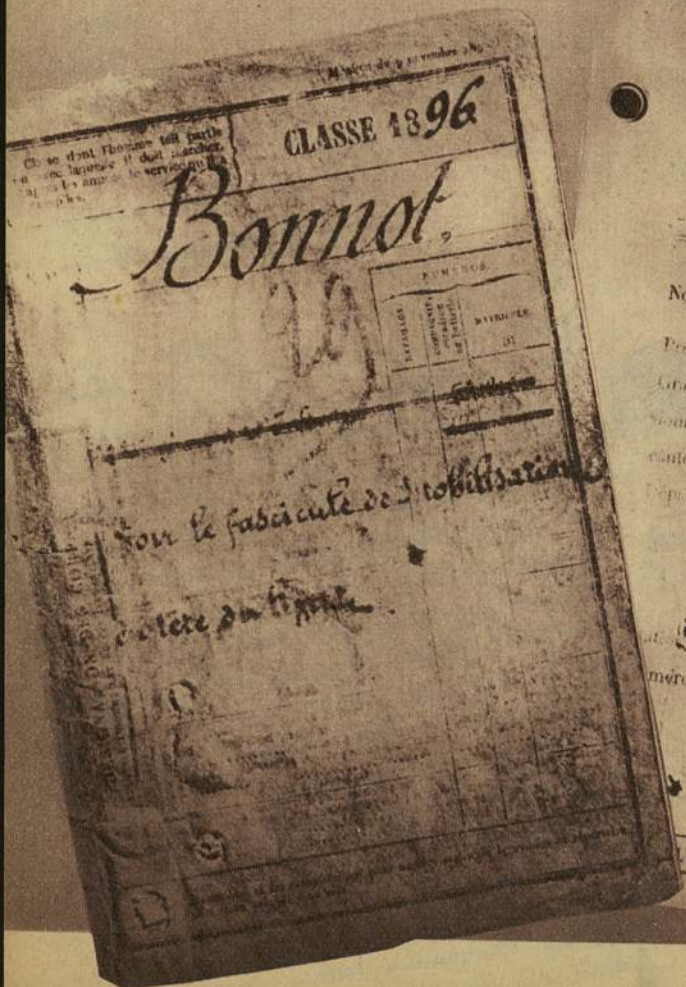
Le couple doit quitter la rue Bossuet pour la fin de juillet, l'argent ne rentre plus d'aucun côté, les économies du ménage s'épuisent, le petit Lily n'a plus de bonbons, le soir, quand le père rentre. La misère s'annonce irrémédiable. Mais Bonnot demeure indomptable. Il décide :

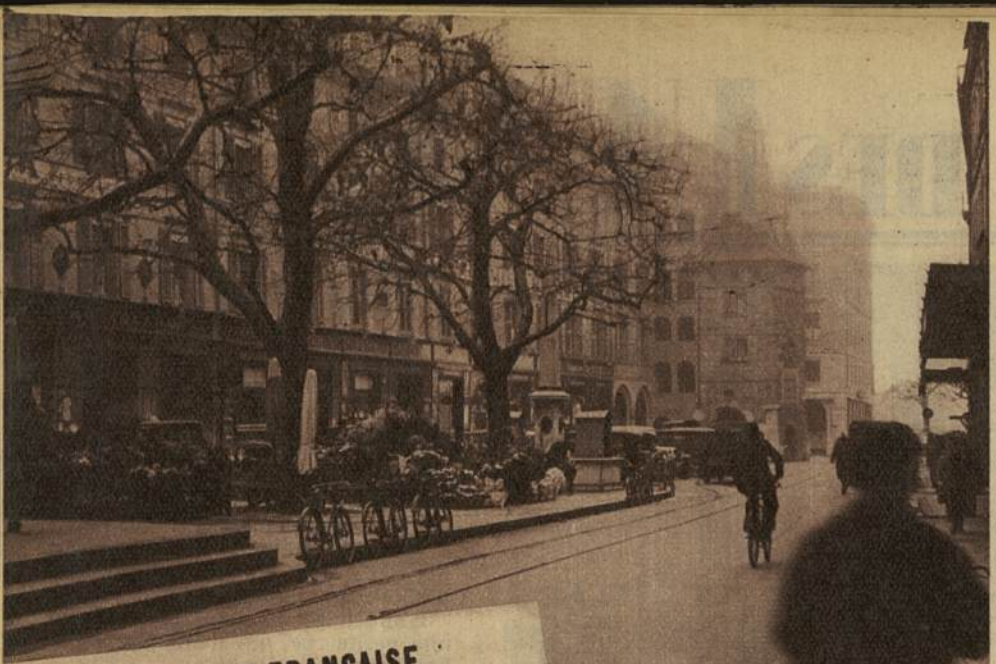
— Avec ce qui nous reste, il nous faut partir pour Saint-Etienne. J'ai un bon copain là-bas à la Société l'Automoto. Il s'appelle Besson et je le revois quelquefois, à Lyon, où sa femme est restée. Je l'ai bien connu chez Schneider et il m'a promis qu'il pourrait me faire embaucher, à l'Automoto, à 6 francs par jour, comme ajusteur spécialiste. Il peut tout, car il est secrétaire du syndicat des mécaniciens.

Résignée, Mme Bonnot accepte ce nouveau voyage. Elle obtint de confier le petit Lily à sa grand-mère, à Genève, qui leur offrait de garder l'enfant jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement installés à Saint-Etienne. Le petit Justin fut donc conduit en Suisse par sa mère. Bonnot se montrait inconsolable de son absence.

— Tu verras comment je vais « en mettre un coup » à Saint-Etienne, répétait-il, pour reprendre bientôt mon petit Lily. Plus de politique, j'en ai assez de payer pour les autres !

Ainsi Bonnot s'efforçait malgré ses revers d'assurer honnêtement le bonheur des siens. Il avait trop com-





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A GENÈVE

Certificat d'Immatrication N° 13480
 (Valable pour dix ans)

Nous Consul Général de France à Genève

Certificat avoir fait inscrire au registre spécial relevant aux Archives de ce Consulat Général et destiné à l'immatrication des Français établis en Suisse la Suisse
Bonnot Jules Joseph né à Paris le 14 octobre 1876 à l'adresse suivante
Vuache 12 à Genève
 après examen de ses papiers qui sont en règle.

En foi de quoi nous avons délivré au dit *Jules Bonnot* le présent certificat en vue de l'immatrication pendant son séjour en Suisse, la puissance des lois et la protection réservée aux Français par la Convention du 23 février 1868.

Donné à charge que ses fils satisfaisent aux lois de la République et sous l'obligation aux pères et mères Français de l'assistance des Français qui résident en Suisse et à l'égard de la puissance des lois et la protection réservée aux Français par la Convention du 23 février 1868.

GENÈVE, le 11 avril 1938

Le présent acte sera tenu enregistré après la tenue de son acte en vue de l'immatrication dans le cas où le présent acte sera en règle.

GENÈVE
 N° 13480
 Date 11/4/38
 J. B. C.
 P. S. C.

ENFANTS

Nom : *Bonnot*
 prénoms : *Emilie Georgette Josephine*
 née le 24 août 1902 à Genève (N° 451) Décédée le 28 août 1902 à Genève (N° 238)

Nom : *Bonnot*
 prénoms : *Antoine Louis*
 né le 23 août 1904 à Genève (N° 451) Décédée le 23 août 1904 à Genève (N° 238)

L'Officier de l'état civil, *H. Coudet*

L'Officier de l'état civil, *H. Coudet*

plètement racheté sa jeunesse tourmentée pour se laisser sombrer si vite dans ses vieilles erreurs, sans tenter l'impossible.

Pourtant, son séjour à Saint-Etienne devait lui être fatal et marquer dans sa vie la date de sa nouvelle déchéance, de sa dégringolade vertigineuse vers l'abîme. Nous avons eu la chance de découvrir, les premiers, sur cette époque émuante du passé mystérieux de Bonnot, un mémoire écrit par Bonnot lui-même, qui révélera enfin le double secret de l'effroyable bandit qu'il allait devenir.

(A suivre.) Emmanuel CAR.

(Copyright by Emmanuel Car and Détective 1938.)

Lire la semaine prochaine :

II. LES DEUX SECRETS DE BONNOT

**CHASSEURS !
 SACHEZ CHASSER !**

Un curieux incident s'est produit dernièrement à S..., petit village de Sologne. Par maladresse M. E..., industriel parisien, a déchargé une cartouche de chevrotine sur un superbe dindon, orgueil d'un fermier de ce village. En manière d'indemnité, M. E..., qui venait d'acheter un billet de la Loterie Nationale a fait don de ce billet au propriétaire courroucé. Celui-ci peut donc voir son malheureux dindon payé la somme formidable de 5 millions !

A votre tour, ne manquez pas de participer à la Tranche de la Chasse, 11^e tranche 1938 de la LOTERIE NATIONALE !

Cette annonce n'est pas valable pour la Belgique.

Pierre BASSAC
PRÉCIS D'INITIATION
 à la Vie Sexuelle
 Un vol son domicile en 12 P.
 paquet clos contre remb.
LIBRAIRIE CRITIQUE
 18, r. Cels, Paris-Montparnasse
 Catalogues gratuits
 Paiement timbres-poste accepté

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau.

Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhagie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis.

Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente.

INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Boursault, PARIS-17^e

LES ROULEAUX COMME LES BOUCLES SE FONT PARFAITEMENT AVEC LES ÉPINGLES

"WEST ELECTRIC"

Toujours et partout les meilleures

LES PLUS RAPIDES — Toutes coiffures en 10 minutes seulement par pression électro-magnétique.

LES PLUS SÛRES — Ne peuvent en aucune façon couper, casser, brûler ou détériorer les cheveux.

LES PLUS PRATIQUES — Légères et faciles à employer, sans aucune gêne, même pour les oreilles — pas de caoutchouc périssable.

Les seules garanties

Durée illimitée. Entière satisfaction sinon remboursement immédiat.

WEST ELECTRIC (Dep' 57), 28, r. de la Pépinière, Paris

ÉPINGLES WEST ELECTRIC
 pour rouler, onduler et boucler cheveux longs, courts et mi-longs

7 frs la carte de 4

SE MEFIER DES CONTREFAÇONS

EXIGEZ NOTRE NOM & ADRESSE SUR CHAQUE CARTE

la Timidité
 est vaincue en 8 jours
 par un système inédit et radical, clairement exposé dans un très intéressant ouvrage illustré qui est envoyé sous pli fermé contre 1 franc en timbres. Écrire au Docteur V. D. Fondation RENOYAN, 12, rue de Crimée, Paris

L'ÉLECTRICITÉ

Pourquoi le traitement par l'électricité guérit :

TRAITÉ D'ÉLECTRICITÉ GALVANIQUE du Docteur LGRARD en 5 CHAPITRES

Le précis d'électrothérapie galvanique édité par l'Institut Médical Moderne du Docteur M.A. GRARD de Bruxelles et envoyé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande, va vous l'apprendre immédiatement.

Ce superbe ouvrage médical de près de 100 pages avec gravures et illustrations et valant 20 francs, explique en termes simples et clairs la grande popularité du traitement galvanique, ses énormes avantages et sa vogue sans cesse croissante.

Il est divisé en 5 chapitres expliquant de façon très détaillée les maladies du

Système Nerveux et de l'Appareil Urinaire chez l'homme et la femme, les Maladie des Voies Digestives et du Système Musculaire et Locomoteur.

A tous les malades désespérés qui ont vainement essayé les vieilles méthodes médicamenteuses si funestes pour les voies digestives, à tous ceux qui ont vu leur affection rester rebelle et résister aux traitements les plus variés, à tous ceux qui ont dépensé beaucoup d'argent pour ne rien obtenir et qui sont découragés, je conseille simplement de demander mon livre et de prendre connaissance des résultats obtenus par ma méthode de traitement depuis plus de 25 années.

De suite ils comprendront la raison profonde de mon succès, puisque le malade a toute facilité de suivre le traitement chez lui, sans abandonner ses habitudes, son régime et ses occupations. En même temps, ils se rendront compte de la cause, de la marche, de la nature des symptômes de leur affection et de la raison pour laquelle, seule, l'Électricité Galvanique pourra les soulager et les guérir.

C'est une simple question de bon sens et je puis dire en toute logique que chaque famille devrait posséder mon traité pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé. C'est du reste pourquoi j'engage instantanément tous les lecteurs de ce journal, Hommes et Femmes, Célibataires et Mariés, à m'en faire la demande.

C'EST GRATUIT : Écrivez à M^r le Docteur M.A. GRARD, Institut Médical Moderne, 30, Avenue Alexandre-Bertrand à FOREST-BRUXELLES, et vous recevrez par retour du courrier, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs.

Affranchissement pour l'Étranger : lettres, 1 fr. 75 ; cartes, 1 fr.

LA JUSTICE DES HOMMES

GIGOLO VOLEUR

JEAN (ne donnons que le prénom, par égard pour la famille de l'inculpé, que les incartades du « rejeton » déshonorent) est accusé de vol. Un vol commis dans des circonstances assez spéciales.

La plaignante, qui semble regretter infiniment d'avoir mis la justice en branle, est une veuve opulente quant à la fortune et aux soins : veuve d'un commandant de gendarmerie. Elle a cinquante-cinq ans, mais...

Dans son confortable appartement, la veuve apaisait des ardeurs que le défunt commandant avait, en quittant ce monde, laissées encore incandescentes.

Ainsi fut attiré, à la suite d'une rencontre dans le monde (dans le meilleur monde), autour d'une table de bridge, le gigolo, qui était encore, à vingt-trois ans, après quatre essais malchanceux au baccalauréat et son service militaire, à la recherche, comme Jérôme Paturot, d'une situation.

Cette situation, il crut la trouver dans le giron accueillant de la veuve. Et, profitant de l'amabilité de la quinquagénaire, il s'était installé dans le logis en seigneur et maître.

Il lui arriva, hélas, de prendre dans une vitrine du salon deux statuettes d'ivoire, du XVI^e siècle et de les vendre. D'où le procès.

A l'audience, revirement. La veuve, que le dépit amoureux avait rendu méchante, a-t-elle eu des remords ? Ou un regret sentimental ?

Bref, la plaignante retira sa plainte et écrivit au président pour demander toute l'indulgence du tribunal.

Mais Jean ne voulait pas de l'indulgence des juges ; il voulait être acquitté ; il n'était pas coupable de vol ; les ivoires lui avaient été donnés : petits présents qui entretiennent l'amitié.

Le président donna lecture à ses collègues du dossier.

« ...l'étais importunée par les déclarations de ce jeune homme, dit-elle, qui me disait tout ignorer des femmes. Je l'ai autorisé à partager mon lit pour une nuit, mais je dois dire que le fait s'est reproduit un certain nombre de fois... (sic). »

Le président (à Jean). — Vous aimez un peu trop vous reposer dans le lit des vieilles dames.

M^{re} Guillaume Hanoteau plaida très spirituellement pour le gigolo, qui fut acquitté, au bénéfice du doute.

L'enfant à l'égout

Le tribunal correctionnel de la Seine a rendu son jugement dans cette affaire si dramatique, que nous avons relatée l'autre semaine, de l'enfant jeté à l'égout, à la Courneuve.

André Furet, le père naturel, qui avait enveloppé le bébé — qu'il croyait mort-né — dans un journal et qui s'en débarrassa dans la bouche d'égout a été condamné à un an de prison ; Lucie Dandelot, sa maîtresse, qu'il ne voulait pas épouser, parce qu'il s'était fiancé à une autre jeune fille, a bénéficié d'une légitime pitié : trois mois de prison avec sursis. Cécile Bogge, la matrone, récolta 4 mois.

Visiblement, le tribunal, malgré les excellents renseignements recueillis sur André Furet (représenté comme un garçon timide, mais de quelles audaces les timides ne sont-ils pas capables ?) a été impressionné par l'atmosphère des débats et surtout par le souci qu'avait eu Furet de rompre, coûte que coûte, sa liaison avec Lucie Dandelot, bien qu'elle fût enceinte.

Cet abandon moral, que la loi ne punit pas, le tribunal, par un détournement, l'a sanctionné.



L'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation s'est déroulée, cette année, avec le faste habituel, en présence de M. Paul Reynaud, garde des sceaux. M. l'avocat général Carrié prononça le discours d'usage. Le procureur général Pailhé fit l'éloge du conseiller Rémy et du président Matter, décédés au cours de l'année écoulée.

NOTRE VOIX

LES FOUS SANGLANANTS

COUP SUR COUP, la semaine dernière, à quarante-huit heures d'intervalle, des crimes horribles ont été commis à Paris par des fous : deux familles massacrées, et surtout, parmi les victimes, des jeunes enfants.

Les auteurs de ces tueries étaient en liberté ; ils vivaient dans un appartement, en contact direct avec ceux qui allaient périr de leurs mains. Aucune surveillance spéciale n'était prévue pour prévenir ou paralyser le danger et le drame s'est produit.

Un des deux meurtriers avait séjourné plusieurs mois dans un asile d'aliénés de la banlieue parisienne ; il en était sorti ; les médecins le jugeaient donc guéri ou inoffensif. Quelle erreur de diagnostic et quelle responsabilité pour ceux qui ont rendu à la vie libre un être qui pour ses proches était un fléau !

Nous savons bien que le problème des fous ou des demi-fous (formule qui déplaît aux aliénistes, mais qui, ne prétendant pas à la rigueur scientifique, dit bien ce qu'elle veut dire) est extrêmement délicat et que l'opinion du médecin sur les troubles mentaux ne peut avoir toujours la précision d'un diagnostic médical.

Mais il est impossible aussi de ne pas frémir à l'évocation de faits divers aussi atroces que ceux qui retiennent aujourd'hui notre attention.

A plusieurs reprises déjà, et toujours à l'occasion de drames qui écoeurèrent le public (on se rappelle l'histoire de ce fou « spontané, qui assomma, il y a environ dix ans, d'un coup de bûche, un passant sur les boulevards) nous avons traité de ce sujet, qui touche de si près à l'ordre et à la sécurité générales.

Sujet complexe, difficile à mettre au point, car il s'agit de concilier le souci de soigner et de guérir, peut-être, des malades avec celui d'empêcher les tentatives d'internement arbitraire, provoquées par la cupidité ou la haine.

Dépister les êtres dangereux, qui se signalent à l'attention de leurs parents, de leurs voisins par des extravagances, des menaces verbales qui risquent, hélas ! de se transformer en sanglantes réalisations, serait une initiative indispensable et qu'il faut absolument organiser.

Dans les deux crimes de fous dont nous parlions au début de notre chronique, les extravagances, les menaces avaient été remarquées : la bête malfaisante à pu, néanmoins, aller jusqu'au bout de son monstrueux dessein.

De tels exemples ne peuvent demeurer sans leçon : la lutte contre les fous en liberté doit être menée avec discernement, mais avec une extrême énergie.



Dévant les jurés de la Seine



Les assises de la Seine, présidées par M. Aubry (au centre) ont infligé à Levasseur (à g.) pour meurtre après boire, six ans de réclusion et à Ferby (à dr.) ancien légionnaire, pour attaque à main armée, cinq ans de réclusion.

BRUNE et BLONDE

CÔTÉ à côté, assises dans le box, à la 14^e chambre correctionnelle, ces deux détenues offrent le contraste le plus net : l'une, est une brune véhémement, l'autre, une blonde pâle.

Les deux femmes, Marie Tomasin et Marcelle Bretonesse sont accusées d'avoir volé un jeune chasseur d'hôtel, manchot.

L'abordage du chasseur se fit dans une petite rue, qui débouche sur le boulevard Garibaldi.

A peine Marcelle avait-elle proposé ses bons services à Jules, que Marie Tomasin s'avança à son tour. Elle profita, pour intervenir, de l'hésitation (et même du refus) que manifestait le chasseur à suivre Marcelle à l'hôtel.

— Non, pas à l'hôtel, chez toi. Marie Tomasin s'offrit à compléter les distractions : une partie à trois devait être plus agréable et elle promit à Jules, de plus en plus excité, toutes sortes de réjouissances et de « suppléments ».

Le chasseur et ses deux compagnes se mirent au lit ; et quand l'opération fut achevée, Marie, la grande brune, interpella Jules :

— Alors, qu'est-ce que tu donnes, maintenant ?

— Moi ? Rien. Ah ! tu ne veux rien donner, s... (ici, une injure déplacée), tu vas toujours prendre ça.

Et les deux femmes d'empoigner le pauvre manchot, de lui flanquer une formidable raclée et de le pousser dans l'escalier, non sans lui avoir subtilisé 600 francs.

Le chasseur fit arrêter les deux femmes.

Marie Tomasin explique à sa façon — et avec saveur — comment « ça s'est passé ».

— Nous nous sommes allongés tous les trois sur le lit ; j'ai caressé le client, ma compagne l'amusait (sic) de son côté. Puis, il est parti, il a crié au vol ; j'étais en colère, parce qu'il m'avait froissé mon pantalon et qu'il nous accusait... Je l'ai un peu bousculé.

Mais Jules, la victime, résuma avec force, toute l'affaire.

— Pendant que la blonde me tenait les jambes et me faisait des... bonnes manières, la brune me prit mon portefeuille. Je l'ai vue.

La brune et la blonde récoltent trois mois de prison.

L'appel au secours

A LA 16^e CHAMBRE : le défilé des « flagrants délits » se succède à une cadence rapide. Petites causes, petits délits, d'où le pittoresque n'est pas exclus.

Un livreur, face réjouie, le teint coloré, surtout le nez (ce qui s'explique) est poursuivi pour avoir brisé la glace d'un signal avertisseur, boulevard Saint-Michel.

Le rapport de l'agent indique que l'inculpé était, quand il fut surpris, dans un état d'ivresse inquiétant.

L'agent, à la barre, renforce encore le renseignement :

— Il était saoul comme une bourrique.

Le président s'efforce de raisonner le poivrot.

Et l'autre, dégrisé et hilare :

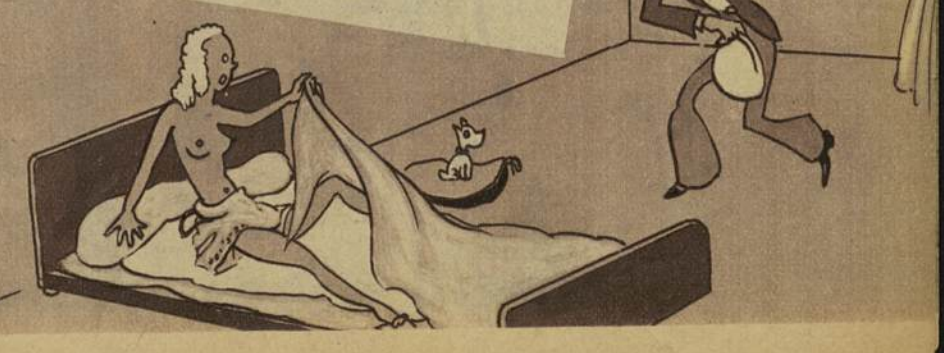
— Mon président, je pouvais plus tenir sur mes jambes ; fallait que j'appelle quelqu'un à mon secours ; alors j'ai cassé la vitre.

L'argument était sans réplique : quarante-huit heures à la Santé.

Aussi ai-je lu ce fait divers sans trop d'émoi. Mais à la place Mauboult l'on fait grand négoce de mégots, il m'a semblé que les « clochards » se faisaient mal à cette idée de tant d'herbe si rare, brûlée en pure perte. Ils brandissaient leurs pipes culottées et vides sans penser un instant que, de toute façon, ce tabac n'eût point été pour eux. Leur imagination s'échauffait tant et tant que j'ai craint un autre incendie sous leur crâne. Par chance, le comptoir (le zinc) du successeur à Guignard leur tendait ses bras, et se chargea d'éteindre leur fièvre.

A cartoon illustration by Charles Addams. In the center, a man in a tuxedo and a woman in a dark, form-fitting dress are running. The man is holding a large, ornate cane with a bell at the top and a knife in his right hand. The woman is running away from him, also holding a knife. In the background, two men in top hats and dark coats are walking away. A small cat is on the left, and a spilled drink is on the right. The style is characteristic of Addams' work for The New Yorker.

J.G. SÉRUZIER



Secrets de... STUDIO



Vedette mondialement admirée, Françoise Rosay déclare à notre collaborateur 15 ans avant de trouver un producteur qui consentit à lui donner sa chance...

IV (1)

Dès mon entrée dans le monde des studios, j'ai reçu ce conseil brutal : — N'acceptez jamais, d'un producteur que vous ne connaissez pas, une traite ou un chèque — surtout un chèque. Les gangsters du cinéma vous feraient bouffer du chèque à toutes les sauces.

Parmi les anecdotes que j'ai recueillies à ce sujet, voici un cas dont on m'a garanti la fraîcheur et l'authenticité :

Un producer, Mr... mettons Stalpoiff, a un besoin urgent de 10.000 francs. Impossible de s'adresser à un collègue. L'homme est « brûlé » partout. Il se rend chez un artiste qu'il a récemment fait travailler et auquel il doit encore — le cas n'est que trop fréquent — un peu d'argent.

— Mon cher, j'ai besoin de 10.000 francs. Voulez-vous, me les prêter ? Avec les 4.000 que je vous dois encore, cela fera quatorze billets. Voici un chèque, de mon concurrent Crapottini, pour 20.000 francs, postdaté à quinze jours. Prenez-le et, à l'encaissement, gardez tout. Vous faites une bonne affaire...

L'artiste refuse net. L'autre abaisse sa demande à 5.000 francs, puis à 3.000, puis à 2.000. Rien à faire. L'acteur ne « marche » pas. Alors, brusquement, coup de théâtre, ou, si l'on préfère, coup de cinéma : D'un geste nonchalant, le producer Stalpoiff déchire le chèque en petits morceaux et, allumant une cigarette

— Bah ! Cela vaut mieux ainsi, pour vous comme pour moi. Ce chèque était un faux. Je l'avais chipé dans le carnet de Crapottini, alors que je me trouvais seul dans son bureau, et j'avais imité sa signature !

Liste noire

Qu'on ne se y trompe pas. Dans ces milieux où, de manière générale, tout s'arrange, il est bien rare que la justice criminelle ait à intervenir. Le cinéaste qui m'a narré l'anecdote a conclu d'un ton léger :

— Légèrement, Stalpoiff risquait les travaux forcés. Mais il savait bien que les choses n'auraient jamais été aussi loin. Ce n'est pas l'usage...

Tous les forbans du cinéma sont connus, repérés. Vingt fois, on a tenté de les chasser de la corporation. Vingt fois, ils sont revenus.

Un jour, quelques braves gens se forment en groupe

(1) Voir DÉTECTIVE N° 519, 520 et 521.

Aujourd'hui la grande figuration (à gauche) est soumise à un contrôle qui la met à l'abri des chefs de "frime", rançonneurs, lesquels s'enrichissaient à ses dépens.

d'auto-défense. Le premier geste de ce groupe est d'établir une « liste noire » comprenant les noms et adresses de tous les faiseurs officiels. Cette liste — constamment tenue à jour — on peut se la procurer pour la modique somme de 2 francs. J'ai eu un exemplaire de cette liste entre les mains. Voici ce que cela donne :

MACHINCHOSE, N°..., Champs-Élysées : a remis, à ce jour, 29 chèques sans provision aux artistes dont les noms suivent... Attention au faisan !

TARTEMPION, N°..., rue Marbeuf (d'où il a disparu sans laisser d'adresse) : a vendu à la Société X..., les droits mondiaux d'un scénario sur lequel il n'avait qu'une option, et a encaissé l'argent. Signalé comme cherchant actuellement à vendre les droits d'un scénario de M. Y..., lequel fait opposition.

CHOUILLAGUINE, N°..., rue du Colisée (d'où il a disparu sans laisser d'adresse) : a touché 2.800.000 francs de traites pour réaliser une production. N'a versé que 900.000 francs et a détourné le reste. Le devis ayant été dépassé, le film demeure frappé d'opposition s'élevant à 2.300.000 francs.

BUOTTALAGA, N°..., Champs-Élysées : a organisé une « école de vedettes ». Perçoit, de ses « élèves », des sommes variant entre 3.000 et 10.000 francs, en garantissant par contrat leurs « débuts ». Est en combinaison avec un chef de figuration qui sauve la « face légale » en procurant aux « élèves » de Buottalaga deux ou trois journées de figuration. Un de ces débutants, mécontents, a blessé Buottalaga d'une balle au ventre, l'an dernier. *Débutants, attention !*

KRAVAKOVITCH, sans adresse connue, ancien producteur « brûlé » : s'introduit dans les studios pour moucharder les nouveaux procédés en expérience et pour vendre des drogues. A éliminer avec énergie.

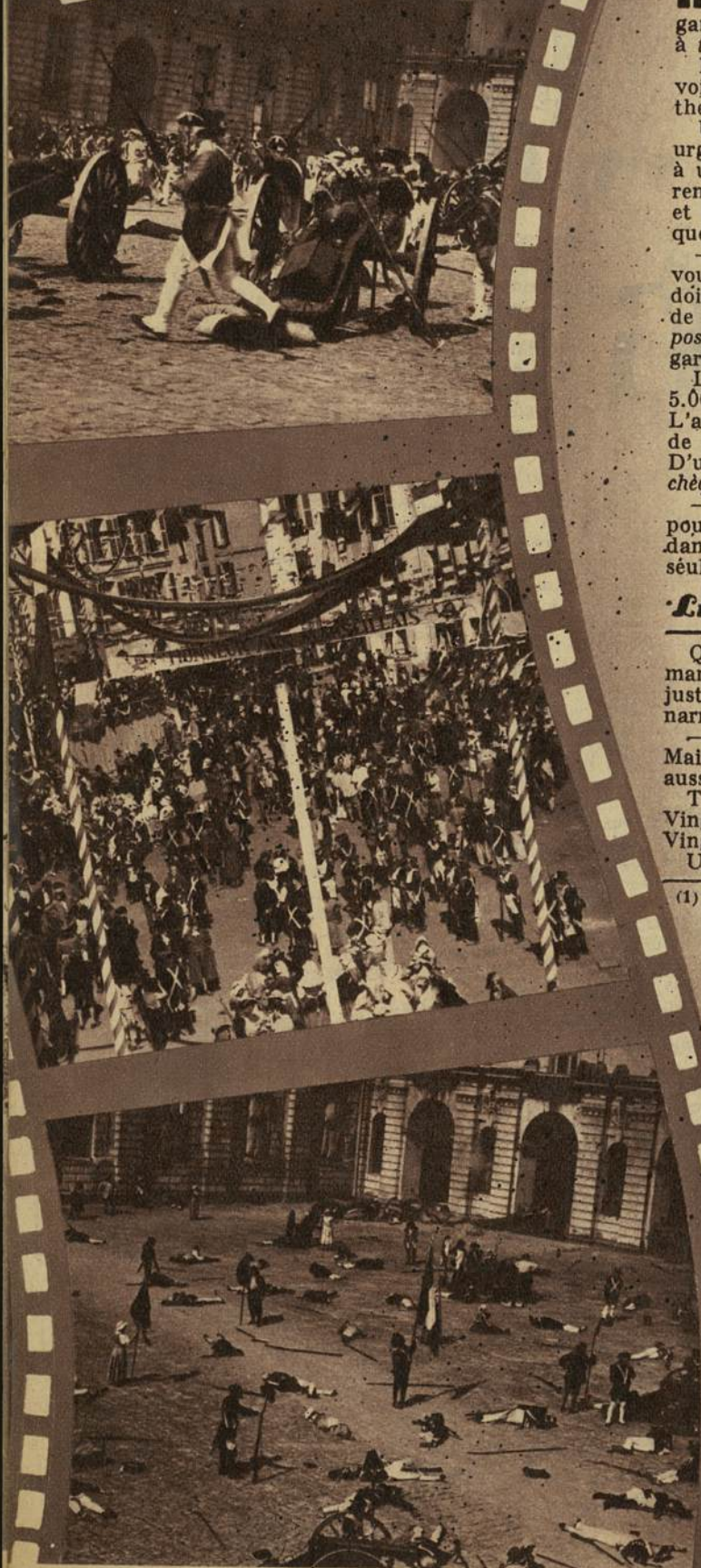
BAREGASSE (DE), N°..., Champs-Élysées : s'est fait confier une copie du film « Le Secret de la Jambe de Bois », en a tiré deux négatifs contretypes qu'il a vendus pour le Japon et le Chili. Cherche actuellement à faire des dupes parmi les artistes en leur proposant de leur établir, pour des prix variant entre 4.000 et 8.000 francs, des bouts d'essai en couleur, utilisant pour cela un procédé périmé — ne pouvant être d'aucune utilité professionnelle aux artistes. Artistes qui aspirez à tourner en couleur, attention !

Il y en a comme cela des douzaines. Mais, hélas ! cette liste noire n'existe plus... ou plutôt, elle ne peut plus être vendue au premier venu. Malins, les intéressés ont paré le coup. Ils ont formé une petite production cent pour cent honnête, et l'ont dénoncée — avec preuves fabriquées de toutes pièces — à l'appui. A peine incluse dans la liste noire, cette production s'est rebiffée et a menacé de procès les rédacteurs de la liste noire, qui ont dû mettre les pouces pronto.

Ciné-faisanderie

Le talentueux et combien spirituel René Lefèvre m'en a conté une bien bonne. Engagé par la production, mettons S. L. C., pour tourner un film, il se présente, le dernier tour de manivelle donné, au siège de la production, pour toucher ses sous. Là, surprise : la plaque de cuivre qui portait les initiales S. L. C. est remplacée par une autre plaque, toute neuve, où se lisent les initiales S. E. C. Mais, à l'intérieur, les dirigeants n'ont pas changé, aussi René Lefèvre demeure-t-il sidéré lorsqu'il s'entend dire : « Nous ne vous devons rien. Nous vous avons engagé pour le compte de la S. L. C., qui a été dissoute. La S. E. C. est une production entièrement nouvelle, qui vous ignore ! »

Bien sûr, la victime d'une semblable... agression



des STUDIOS

peut tenter un procès, lancer des oppositions. Mais tout de même...

Une autre vedette masculine, qui m'a demandé de taire son nom, m'a conté un de ses malheurs financiers :

— Je tournais à Nice, avec un producteur souffrant d'une trésorerie épuisée. Un soir que je dînais à sa table, il me prie de lui avancer 60.000 francs, et me propose, en garantie, des titres de père de famille. J'accepte. Le film terminé, je réclame à la fois le solde de mes cachets et le remboursement de mes 60.000 francs — une centaine de billets en tout. Plus démuné que jamais, le producteur me demande d'attendre : « Dans un mois, me dit-il, mon film sera monté, et alors, je pourrai toucher de nouvelles avances. » Je patiente. Les semaines s'écoulent. Soudain, je reçois un coup de téléphone d'un ami : « Tu sais, X..., ton producteur, il a vendu tous ses droits sur son film, et on me dit qu'il s'est évanoui « en fond ». Tu peux dire adieu à ton fric. » Je me frotte les mains en songeant que je n'ai pas tout perdu. J'empoigne les 60.000 francs de titres que le faisan m'a remis en échange de mon prêt, et je cours à la banque... où j'apprends que ces titres sont frappés d'opposition, et que mon « producteur » s'en est fait délivrer depuis belle lurette des duplicatas, qu'il a vendus, le salaud !

Mon interlocuteur soupire :

— Le tragique, c'est que de tels individus, après une éclipse plus ou moins prolongée, réapparaissent dans les studios et que, neuf fois sur dix, personne ne se lève pour leur rappeler leurs saloperies. On oublie si vite au cinéma !

Si les cinéastes oublient vite, ceux qui ont affaire à eux ont davantage de mémoire. Apprenant qu'un des forbans du métier — qui s'était toujours tenu en marge de la loi — allait prochainement recevoir le ruban rouge, quelques écrivains qui avaient eu la double peine d'être dupés financièrement et de voir leurs scénarios massacrés par ce « tourneur de manivelle », firent parvenir en haut lieu une pétition fortement motivée, qui empêcha de justesse la promotion du malfaisant cinéaste.

Mais comment diable l'idée pouvait-elle être venue à un ministre de décorer un tel forban ?

Haute et basse production

Les lecteurs qui ont suivi tout au long ce reportage savent que, dans le cinéma, le clan des bandits ne forme qu'une minorité — hélas dangereusement agissante — à laquelle nous devons ce que j'appellerai la « basse production », celle dont les « champs » de prises de vues sont particulièrement propices à la culture du navel.

On sait que je l'ai commencé, ce reportage, en montrant à l'œuvre une équipe de producteurs, d'artistes, de techniciens de grande valeur et d'honnêteté parfaite. Je le terminerai, la semaine prochaine, en montrant l'obscur labeur des petits, qui, dans cette arrière-coulisse du studio qu'est l'usine, travaillent, à longueur d'année, comme des mineurs au fond de leur fosse, « dans le noir » — c'est-à-dire dans des ateliers faiblement éclairés par de minuscules lampes rouges ou vertes, ateliers dans lesquels ne pénètre jamais la lumière du jour !

C'est au labeur, à la probité de ces cinéastes que la « haute production » française doit d'être classée, à l'heure actuelle, comme la première du monde.

Dans chacun de mes articles, j'ai reproduit, en toute impartialité, les opinions les plus contradictoires, émanant de techniciens, d'artistes, d'ouvriers. Voici ce que m'a dit Mme Marie Bell, grande princesse de l'écran :

— Hélas ! soupire Marie Bell, il faut bien reconnaître que des navets déshonorent trop souvent l'écran.

Ces déplorables sous-productions sont fréquemment dues à l'insuffisance de préparation des films. Trop souvent, le travail est improvisé ou bâclé. Une noire pagaie désorganise les studios. Un laisser aller — que d'aucuns prétendent charmant — mine, détruit la discipline. On demeure effaré devant le manque de prévoyance, devant l'absence de toute méthode.

D'un geste de la main, Marie Bell balaie ces tristesses :

— En dépit de ce lourd handicap, poursuit-elle, aucune nation du monde n'est actuellement plus brillante que la nôtre quant à la valeur de ses films. Quoi ? Vous vous montrez stupéfait ? Vous pensez que les cinéastes d'outre-Atlantique produisent davantage de grands films que les Français ? Sans doute, il y a d'excellentes productions américaines ; mais dites-vous bien que les Américains n'envoient en Europe que ce qu'ils ont de meilleur. Si vous alliez aux Etats-Unis, comme j'y suis allé moi-même, vous vous persuaderiez que le pourcentage comparatif des bons films américains et des bons films français démontre la supériorité de notre production nationale.

« J'aime le cinéma, déclare Marie Bell, et je suis vraiment heureuse d'avoir collaboré à la réalisation de quelques beaux films : entre autres *Carnet de Bal* et *Le Grand Jeu*. Toutefois, je suis d'avis qu'il ne faut pas trop se faire glorieux d'être une vedette cinématographique. Au théâtre, les mérites personnels de l'artiste concourent sensiblement au succès d'une œuvre. Au cinéma, c'est autre chose. Tout le monde, ou à peu près, peut réussir à l'écran sans avoir un réel talent. Etre doté d'une personnalité expressive, avoir assez d'intelligence pour comprendre et pour reproduire les indications du metteur en scène, voilà les conditions qui peuvent assurer un certain succès, sinon la gloire, à bien des gens ! Avoir une belle carrière au cinéma, devenir une vedette, ça signifie bien souvent qu'on a eu la chance d'être entre les mains de metteurs en scène et d'opérateurs qui ont su vous « fabriquer » du talent...

Quinze ans de patience

Parmi les vedettes du cinéma, chacune est « discutée » par le public, soit avec enthousiasme, soit défavorablement. Il n'est qu'une grande artiste de l'écran dont le talent soit unanimement admiré : c'est Mme Françoise Rosay. Il n'est personne en France, voire en bien d'autres pays, qui ne loue son nom ; et l'on peut dire que celui-ci est quelque peu synonyme de *Marseillaise* ou de *drapeau* pour les millions et les millions de spectateurs prônant la gloire du cinéma français.

Pourtant, lorsque reçu dans son inconfortable loge des studios François-I^{er}, je prie la prestigieuse artiste de me parler du cinéma, en qualité de grande vedette, elle me réplique en se ponçant les ongles :

— Si vedette je suis...

Puis, devant mon air ébahi, elle rit et « s'explique » :

— Vedette, qu'est-ce que ça veut dire ? Pas grand-chose ! Comment, pourquoi devient-on « commerciale » à l'écran, pourquoi cesse-t-on de l'être : est-ce qu'on sait ? Pour ma part, j'ai eu bien du mal à trouver, pendant quinze ans, un producteur qui consentît à m'employer ! Dans chaque firme de cinéma où je me présentais, on me trouvait trop grande, trop dégingandée, trop maladroite, pas « commerciale » pour deux sous. Un jour, j'ai cependant trouvé un petit rôle ; mais on m'a f... dehors dès la première prise de vues, sous prétexte que je ne savais pas poser une soupière au milieu d'une table ! Au muet, j'ai tourné par-ci par-là : en tout et pour tout, ça m'a rapporté soixante francs ! Rien ne dit qu'un jour ou l'autre, je ne me retrouverai « dévalorisée » comme en ce temps-là. Allez, croyez-moi : « vedette », ça n'est qu'un mot...

A mon admiration pour la grande artiste s'ajoute l'émerveillement de trouver en elle tant d'humilité. Mais je laisse toutefois échapper :

— Seriez-vous désabusée par le cinéma, madame ? On dit, il est vrai, que, dans ce milieu, l'art est trop

Le filmage de certaines scènes (ci-dessus) exige du personnel technique un mépris total du vertige. — Dans cette arrière-coulisse du studio qu'est l'usine, (en bas) s'accomplit le labeur obscur des humbles, dont on ne parle jamais.

Marie Bell, princesse de l'écran, déplore la pagaie, le manque de méthode et de discipline — mais se déclare heureuse de constater qu'à l'heure actuelle, la production française est la première du monde !



Rôtis par les feux des projecteurs, glacés par la "pluie" qui tombe à la verticale du cintre, les artistes "remettent ça" dix ou vingt fois !

La ravissante cantatrice Lynda Myren, dont on admirera bientôt les débuts à l'écran, déclare avec un grand enthousiasme que la réalisation d'un film est un travail passionnant.

souvent sacrifié à des considérations commerciales, voire à des combinaisons parfois malhonnêtes...

Françoise Rosay élève la main dont elle caressait « Flambar », chien errant qu'elle a recueilli à Gambais, le charmant village qu'elle habite à l'ordinaire.

— Oh ! n'exagérons rien, se récrie-t-elle. Certes, il ne manque ni de mercantis, ni de combinards dans l'industrie du cinéma. Mais quoi ! n'y a-t-il pas de malhonnêtes gens partout ? N'allez pas penser ou écrire que le milieu du cinéma est particulièrement taré : ce serait faux. S'il y a des forbans parmi ceux dont nous dépendons, dites-vous bien qu'il y en a autant dans l'industrie automobile, l'épicerie en gros, le journalisme et dans toutes les « affaires » en général. Bah ! passons... En tout cas, j'aurais tort, pour ma part, de me plaindre d'appartenir à la catégorie des gens de cinéma. Vous avez de ces vedettes qui se plaignent à l'envi des inconvénients de leur métier. Moi, ça me fait mal ! Il est si pénible, n'est-ce pas, d'être célèbre, d'avoir infiniment plus que le nécessaire, d'être comblé de mille satisfactions, alors que tant de petites gens se débattent péniblement pour vivre et sont encore bien plus « exploités » que nous le sommes ? Ah ! loin de le discréditer, bénissons au contraire notre difficile, mais heureux métier. Tant que je pourrai travailler pour le cinéma, je répéterai matin et soir : « Merci mon Dieu ! Merci mon Dieu... »

Je salue cette magnifique franchise, et je clame bien haut, moi aussi, que le sort des vedettes est infiniment enviable. Mieux : je dis ici — et sans doute suis-je le premier à exprimer ouvertement cette pensée — que pour les débutants qui ont l'énergie de courir après la timbale, le jeu en vaut la chandelle — et comment !

Nombreuses sont les vedettes qui, désireuses d'éliminer la compétition, font dire, font proclamer que le métier n'est pas si reluisant qu'il paraît. En argot le métier, cela s'appelle « rapprocher les chaises », former le barrage, quoi. Mensonges ! grossiers mensonges ! La célébrité cinématographique veut dire : autos de grand luxe, appartements somptueux, domestiques, super-confort, et de l'argent à ne savoir qu'en faire ! Et j'ajoute que si l'on atteint la classe internationale — comme une Anabella ou une Danièle Darrieux — alors ce sont les millions qui tombent par dizaines...

Pendant une pause, j'ai entendu une de ces vedettes égoïstes répondre — en soupirant — à une débutante qui lui demandait conseil :

— Cet infernal métier vous use avant l'âge. Tenez, j'ai une cousine qui est employée dans une administration. Elle est bien plus heureuse que moi, allez. Elle gagne mille trois cents francs par mois. Son mari en gagne mille huit cents. Ils ont deux enfants. Ils sont heureux...

Très juste. Mais quelles peuvent bien être les raisons qui empêchent cette vedette — dont on sait qu'elle vient de signer pour deux millions de contrats exécutoires en quatorze mois ! — de se marier, d'avoir des enfants, et d'être pour le moins aussi heureuse que sa cousine !

Il faut dire les choses comme elles sont. En cette époque où, à côté des grands savants qui en sont réduits à racler les fonds de tiroirs pour payer leurs frais de laboratoire, on voit les grandes vedettes de cinéma s'enrichir avec une rapidité prodigieuse ; les débutants qui se sentent de l'« étoffe » seraient bien bêtes de ne pas se lancer — toutes griffes dehors — dans le combat.

Le succès aura tôt fait de leur donner l'oubli des petites misères du début, des « vacheries-maison », des rebuffades, des mufleries...

Recordmen de la muflerie ?

— C'est une étrange ambiance que celle des studios. Celui — ou celle — qui l'a connue est prêt à n'importe quelle bassesse pour la connaître à nouveau...

La réflexion n'est pas de moi. Elle est d'un débu-

tant qui se plaint d'avoir été traité avec fort peu de considération par son premier metteur en scène.

— J'ai eu l'impression, m'a-t-il précisé, que, d'un seul coup, je découvrais le pays du mufler !

Il semble que de nombreux « jeunes », aient eu des débuts assaisonnés de critiques impitoyables et de mots blessants.

Toujours impartial, j'ai interrogé, à ce sujet, divers artistes.

Mme Lynda Myren est une jeune débutante qui vient d'affronter avec talent, pour la première fois, les feux des sunlights, en compagnie de Charles Trenet, dans le film trépidant qui a nom *Je chante*. Elle ouvre de grands yeux étonnés :

— Existe-t-il des metteurs en scène qui traitent les débutants avec grossièreté ? Je n'en sais rien. M. Stinger, réalisateur de *Je chante*, ne compte certainement point parmi ceux-là. Les heures de travail au studio ont été pour moi — je le dis en toute sincérité — un véritable enchantement.

« Avant de venir courir ma chance au studio, j'avais affronté le micro de la T. S. F., et un excellent professeur m'avait donné de solides leçons de mise en scène grâce auxquelles j'ai pu comprendre facilement les indications du réalisateur. Est-ce à ce travail préparatoire que j'ai dû d'être traitée avec grande gentillesse ? Quoi qu'il en soit, je m'en suis tirée sans avoir entendu la moindre parole dure... »

« Bouts d'essai »

Voici donc une débutante qui s'est pourvue d'atouts maîtres avant d'entrer dans le jeu. Son cas est assez peu fréquent. Il mérite d'être signalé. Lynda Myren a pour elle la jeunesse, la beauté, le charme — et suffisamment de « métier » pour que le metteur en scène la trouve agréable à diriger. Ayant accompli son premier effort « à l'entraînement », en quelque sorte, avant même d'entrer au studio, elle mérite que la chance l'accompagne, et que ces dix lettres : *Lynda Myren*, scintillent au fronton des cinémas — ce pinacle des « vedettes commerciales ».

Le « bout d'essai », terreur des débutants, épreuve à deux tranchants — partie studio, où la « nouvelle

tête » joue sa scène dans l'angoisse, l'estomac en vis, la gorge sèche, hantée par la crainte d'être mauvaise ; partie projection, où, dans le noir d'une petite salle, la « nouvelle tête » se voit, pour la première fois, à l'écran, tout en écoutant les critiques terriblement précises de ceux qui la « visionnent » d'un œil implacable :

— Tocarde ! Mauvaise photogénie. Et quelle voix... On dirait qu'elle imite la chèvre...

Ou bien :

— Vous avez entendu ce « je t'aime » ? Il a l'air de vendre des fromages à la crème. Jamais il ne fera un amant de cinéma !

Ou bien encore :

— Mauvaise ! Mauvaise ! Et puis, pour le sex-appeal, sûrement qu'un fer à repasser en a davantage qu'elle !

J'ai aussi entendu celle-ci :

— Vous dites que le scénario prévoit le mariage de ce monsieur à la fin du film ? Eh bien moi, je vous dis qu'avec une gueule connue il en a une, il n'est pas mariable, même dans un film !

Il m'a été donné d'assister au filmage d'un bout d'essai type, celui de la lettre lue devant la caméra.

En apparence, c'est fort simple. Le candidat — ou la candidate — « vient de recevoir » une lettre où les bonnes et les mauvaises nouvelles se succèdent en douche écossaise.

— Vous avez compris ? D'abord vous apprenez que votre frère est malade, puis, dans les lignes qui suivent, une bonne nouvelle : votre belle-sœur a gagné un lot important à la loterie. Malheureusement, elle a égaré le billet...

Il s'agit, on le devine, de lire la lettre à haute voix en « enregistrant » toutes les expressions...

— Silence ! Moteur ! On tourne ! Mlle Durand. Bout d'essai. Un !

Il existe d'autres types de « bouts d'essai ». Le plus curieux, et à mon avis le plus cruel, est celui qui consiste à placer la... victime devant la caméra en lui disant : « A votre droite, se trouve un homme que vous adorez ; à votre gauche, se trouve un homme que vous haïssez. Vingt fois de suite, vous allez tourner la tête à gauche et à droite en disant à ces personnes imaginaires : « Je t'aime », ou : « Je te hais », et en même temps votre visage enregistrera, bien entendu, les expressions correspondantes !

(La fin au prochain numéro.)

Noël PRICOT.

Reportage photographique « DÉTECTIVE »
Sam LEVIN et Marcel CARRIÈRE.

Étrange atmosphère que celle du studio. Celui — ou celle — qui l'a connue une fois sera prêt à toutes les bassesses pour la connaître à nouveau... Voilà du moins ce qu'un débutant nous affirme.





Spilers (à l'extrême dr.) a comparu devant la 17^e chambre en uniforme de bagnard. Prudent, le président Patouillard l'a jugé avant les "flagrants délits".

SPILERS

L'évadé perpétuel

N'a voulu donner une chance nouvelle à Spilers de s'évader ; il n'en a pas profité ; tant pis pour lui !

La justice ne pouvait cependant, faire plus ! Vous verrez que Spilers finira par lasser tout le monde, même les juges.

Réfléchissons. Il s'évade de l'île de Ré, de la Guyane, de la Santé, de Bayonne. On le condamne à mort ? On casse le procès. Vexé, le jury le condamne une seconde fois, M. le Président de la République s'en mêle et grâcie Spilers.

C'est alors qu'on le transfère de la prison de Caen à Paris pour s'entendre lui, Spilers, condamner à dix mois de prison pour bris de barreaux alors qu'il est déjà condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Ce ne devait pas être très sérieux, attendu que le tribunal n'a même pas cru devoir appliquer la peine maximum prévue dans ce cas.

Non, je vous le répète, si cela continue, Spilers finira par rester en prison.

Il avait cependant fait salle comble à cette dix-septième chambre. On avait pris la précaution, afin qu'il soit moins seul, de le mélanger dans le « saloir » avec une brochette de « flagrants délits ».

Ces candidats à la condamnation le regardaient d'un air respectueux, et le garde municipal, que, par précaution, on avait placé derrière lui, attestait encore, par sa présence, qu'il s'agissait d'un inculpé de marque.

Quand je songe que, malgré toutes ces précautions, quelques assistants se montraient incapables de découvrir Spilers dans la salle !

— C'est celui qui est chauve, indiqua aimablement un habitué à ma voisine.

Mais au même instant, par une coïncidence bizarre, l'appareteur, M. Ducrocq, à la figure souriante, entra dans le prétoire, suivi d'un garde.

— Ah ! le voilà, fit ma voisine ; il ne paraît pas avoir trop souffert en prison. Mais pourquoi porte-t-il le n° 71 ?

La jeune et inexperte spectatrice se trompait ; elle confondait Spilers et l'appareteur atteint, lui aussi, de calvitie apparente.

Vous le voyez : le cheveu ne fait pas le moine.

Mais cette méprise fut de courte durée ; le président Patouillard décida très sagement de liquider tout de suite cette encombrante affaire.

Spilers se levait pour répondre, très à l'aise, aux questions qui ne l'embarassaient pas ; les autres, les gênantes, il en éludait les réponses.

Ah ! j'oubliais de vous rendre compte des débats. Il est vrai que ce devait être une question secondaire. Il fut question de scies, de barreaux, de poubelles, de rondes-promenades, de cinquième marronnier. En somme des petits trucs plaisants pour jeux de société, dont il sera toujours temps de parler lorsque Spilers aura fini sa prison à perpétuité. — S. B.

La mise en page de ce numéro est de J.-G. SÉRUZIER.

J. LE BRIS, détective, ex-chef à la Police parisienne. Recherches. Enquêtes. Filatures 29, rue Tronchet - PARIS (IX^e) Téléphone : Anjou 57-13



VOUS NE SEREZ plus CHAUVES grâce à

CAPILLOGÈNE
TRAITEMENT SCIENTIFIQUE

de la

CALVITIE

53, Bd Haussmann — Paris (IX^e)
Téléphone : OPÉRA 40-34

LES AVENTURES DU "SAINT"

LESLIE CHARTERIS
L'HÉROÏQUE AVENTURE

Le roman policier le plus angoissant.
Le roman d'aventures le plus trépidant.
Le gangster le plus sympathique.

Déjà paru :

LE SAINT
A NEW-YORK

Un volume. 10 frs

Librairie Arthème Fayard

des muscles... en 15 heures !



30 minutes par jour pendant 30 jours, soit 900 minutes en tout, soit 15 heures !

Voilà le petit effort que nous vous demandons, pour vous convaincre de l'extraordinaire efficacité de la méthode Dynam pour la rééducation musculaire !

En effet :

AU BOUT DE CES 15 HEURES

de travail alterné, votre graisse aura fondu, votre musculature se sera dégagée, affirmée ; à peine reconnaîtrez-vous votre corps dans votre miroir : déjà votre tour de biceps aura augmenté de 4 cm., votre tour de poitrine de 12 cm. ; vous aurez appris à respirer, à faire jouer TOUS vos muscles, qui se développeront harmonieusement ; mais ces progrès, énormes déjà, ne seront encore rien à côté de ceux que vous ferez ensuite.

AU COURS DES CENT CINQUANTE JOURS SUIVANTS

A ce moment, en effet, vos graisses disparaissent, vos muscles déjà exercés, votre respiration disciplinée, vous ferez du travail de « rendement » ; vos bras, vos jambes, vos cuisses, votre poitrine et votre dos s'efforceront d'une musculature serrée, dure et cependant admirablement souple, nerveuse, vivante... Vos épaules élargies, votre thorax puissant, votre cou consolidé vous donneront cette allure athlétique et sportive tant admirée aujourd'hui, et avec raison. Vous serez un autre être, vraiment, vous serez un homme

complet, parfaitement développé et proportionné, solide, en pleine possession de tous ses moyens physiques, sûr de lui, plein d'optimisme et d'autorité. En effet

NOTRE METHODE AGIT EGALEMENT SUR VOS ORGANES ET FONCTIONS INTERNES !

Elle discipline non seulement votre respiration, mais votre digestion, votre circulation, votre système nerveux. L'équilibre parfait qui régnera dès lors dans votre corps se répercutera sur votre caractère même ; vous verrez les choses d'un autre œil, avec confiance, avec lucidité ; tout vous paraîtra plus simple et plus facile, car vous « dominerez » les hommes et la situation. A lui seul, cet état d'esprit suffira à vous donner le succès dans toutes vos entreprises ; vous en serez étonné, d'abord, puis ravi ; vous aurez conquis, avec la force et la santé, l'énergie, l'autorité, la séduction, le bonheur de vivre !

TOUT CELA, NOUS VOUS LE GARANTISSONS

Souvenez-vous-en bien... Mais, avant de nous faire confiance, nous tenons à ce que vous vous documentiez complètement ; demandez-nous donc, au moyen du bon qui figure à gauche de cette annonce, notre livre GRATUIT : « COMMENT FORMER SES MUSCLES » (L'Education Physique de la Nation Française), qui vous renseignera sur les énormes possibilités du système Dynam et sur les miracles que vous pouvez en attendre pour vous. Découpez donc et postez ce bon, dès maintenant, de peur de l'oublier.

BON GRATUIT

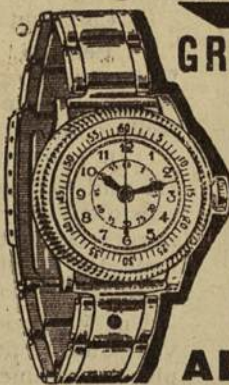
(à découper ou à recopier)

Dynam Institut (Stand A 44)
25, rue d'Astorg, Paris (8^e)

Veuillez m'adresser gratuitement, et sans engagement de ma part, votre livre « COMMENT FORMER SES MUSCLES ». (L'Education Physique de la Nation Française), ainsi que tous détails concernant votre garantie. Ci-inclus 3 timbres à 0 fr. 65 pour frais d'envoi.

NOM

ADRESSE



GRANDE VENTE RÉCLAME

500 Chronographes à remise à 0 Brevetés S.G.D.G. (type manuel)

Fabrications Suisse et Besançon contrôlées par Heures-France

sacrifiées à titre de lancement

prix imposé 200 FR.

exceptionnellement 75 FR.

N° 32 D Modèle de poche ou bracelet... 75 fr.

N° 43 D Modèle pour dame... 80 fr.

Sup. p. boît. chromé et verre incassable 15 fr.

Bracelet métal... 10 fr.

Garantie de 5 Ans sur bulletin numéroté et enregistré

Envoi contre Remboursement

ALTA 120, Rue de Rivoli PARIS
Métro Châtelet

M^{me} MAX Voyante, diplôme international, Tarots. Lignes mains. Guide, renseigne, ramène affection. Reçoit t. les jours et dim. et par correspond. 25 fr. 151, rue du Fg-Poissonnière, Paris-9^e (M^o Barbès-Poissonnière-Gare du Nord.)

PARFUM « TROUBLANT », enchanteur, irrésistible, attire la sympathie et l'amour : 13,40 et 31,60. Livre : Pour plaire, se faire aimer, de près, de loin, 21,60. Pour hypnotiser en 3 leçons, 4,85. Livres psychiques, d'amour, etc., Ec. L'INITIATEUR, à VIESLY (Nord).

ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance)

Brochure gratuite sur demande

28, AVENUE HOCHÉ (8^e)

CAR. 19-45

AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse du cœur. Recouvrez votre vigueur, des nerfs calmes, une vue claire et une bonne mémoire. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous preniez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis. Remèdes Woods Ltd. 167 Strand (219. T.A.S.). Londres WC 2.



L'INFLUENCE PERSONNELLE. Volume illustré : 20 fr. **LES FORCES MYSTÉRIEUSES** (H. Fr. chet) : 18 fr. - **TRAITÉ DE SORCELLERIE ET DE MAGIE PRATIQUE**, la science des vieux magiciens mise à la portée de tous (Pr Simard). Fort volume illustré : 30 fr. - **MANUEL DE L'AMOUR CONJUGAL** (Dr Eynon). Illustré : 14 fr. - **L'ART D'AIMER** (Dr Jaf). Illustré : 14 fr. - **AVANT, PENDANT, APRÈS** (Dr Caufeyron). Illustré : 12 fr.

Chaque volume, accompagné du Catalogue général de livres rares et précieux, est expédié franco contre bon ou m-t-poste adressé au COMPTOIR DU LIVRE, 18, r. du Mail, Paris-2^e

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE -

Sans calomel — Et vous sauterez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous remettra à neuf. Végétales, douces, étonnantes pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules Carters. Toutes pharmacies : Frs. 11,75

LE SCANDALE POLICIER DE MARSEILLE

que nous laissions prévoir dans notre précédent numéro dépasse toutes les prévisions : des dizaines d'inspecteurs sont l'objet d'enquêtes, quatre sont inculpés, l'un d'eux est sous les verrous...

Ce scandale, c'était la fable de Marseille. On se demande comment il n'a pas éclaté plus tôt.

Maintenant que l'abcès est crevé, il faut y porter avec un zèle impitoyable



LE FER ROUGE

MARSEILLE (De notre envoyé spécial).



H ! vous allez à Marseille enquêter sur l'histoire de la Sûreté ? Bon courage...

Cette phrase entendue juste avant mon départ de Paris me revient à l'esprit, je ne sais pourquoi. Elle avait été lancée par une femme rencontrée au détour d'une rue, une femme à la démarche provocante et aux yeux prometteurs. Je l'avais connue jadis et je la croyais sur les rives du Vieux Port où elle s'en était allée.

— Ça ne gazait donc pas là-bas au pays du soleil et du mistral ?

— Si, mais il y a trop de « frais généraux ».

— Comment cela ?

— Ben oui, il faut travailler pour les tauliers, il faut travailler pour les souteneurs, et il faut travailler aussi pour les policiers. C'est trop. Le « travail » est facile, c'est vrai, mais il faut un tempérament d'acier !

... Je rentre de voyage et j'en ai la tête comme ça ! En tout cas, je reviens convaincu. Il n'y a pas une « histoire » de la Sûreté marseillaise. Il y a des « histoires ». Des histoires de tous genres, de toutes les sauces mais des histoires bien différentes et n'ayant qu'un point commun : l'immoralité.

Une multitude d'histoires prouve que tout est vicié dans la police marseillaise. Le mal est d'autant plus redoutable qu'il s'étend dans tous les rouages de l'immense machine. Des brebis galeuses se sont dispersées dans le vaste troupeau et elles l'ont contaminé.

Le résultat ? Des affaires criminelles à demi résolues et cependant classées sans sanctions, des interdits de séjour et expulsés laissés en liberté, des prostituées envahissant le centre de la ville, des « dynamiteurs » détruisant les fonds marins à quelques encablures de la Corniche, des escarpes dévalisant des porteurs de fonds, enlevant des fourgons postaux et poussant l'audace jusqu'à attaquer un train rapide.

Mais où est donc mon carnet ? ce carnet plein d'histoires marseillaises vraies, aussi piquantes que celles imaginées par Marius et Olive, mais combien plus lamentables ! Ah ! le voici ! Ouvrons-le :

Jeux clandestins

Voilà un qualificatif qui prend quelque saveur autour du Vieux Port. Il n'est pas de kermesses ou de fêtes de quartiers où ces « jeux clandestins » ne se pratiquent librement. L'exploitation est d'un bon profit et elle nécessite un « fond » très réduit : une baraque louée à l'administration municipale, une table, un tapis vert avec quelques cases numérotées, une roue de bicyclette avec des chiffres peints sur la jante, quelques boîtes de sucre vides et quelques fétiches à quarante sous figurant les « lots offerts aux gagnants » et surtout un rateau : un rateau de croupier.

C'est, à coup sûr, l'instrument le plus utile. Il a charge de rafler les pièces blanches que de pauvres bougres aux yeux brillants et aux tempes moites, ont lancé sur le tapis, d'un geste dégagé, tout comme si elles n'avaient pas constitué le maigre salaire de dures journées de labeur.

Le commerce exige un croupier et pour le moins deux guetteurs. L'un ramasse l'argent, les autres partagent les bénéfices. Il leur arrive, à l'occasion, de guetter aux alentours de la baraque, mais ce n'est que pour justifier leur emploi. Que craindraient-ils de la police ? Si des « descentes » étaient ordonnées, ils seraient les premiers prévenus.

Au début de l'année, à la kermesse de printemps, ouverte derrière la Bourse, 27 baraques tinrent banque ouverte. Roulette et même baccara. La police, un jour, se décida à sévir.

Lorsque commissaires et inspecteurs arrivèrent sur les lieux, ils trouvèrent toutes les baraques de jeux fermées. Ils revinrent et retrouvèrent, closes, les mêmes baraques et ce, alors que la fête battait son plein. L'alerte avait été donnée à temps.

Mais ceci ne faisait tout de même pas l'affaire des tenanciers qui avaient payé cher la location du terrain. Un beau matin, ils firent irruption dans le cabinet de l'adjoint aux emplacements, M. Fosse. Celui-ci fit mine de justifier la vigilance policière. Le malheureux ! Il fut séquestré dans son bureau et roué de coups.

La police cessa dès lors de se montrer à la kermesse de Printemps et comme les tenanciers avaient subi un manque à gagner, l'administration municipale prolongea la kermesse...



Un autre abus manifeste est celui des jeux sur la voie publique, le dimanche notamment sur les quais du Port. Les tenanciers sont pourchassés à Toulon. Pourquoi ne le sont-ils pas à Marseille ?

Serait-ce parce qu'ils bénéficient de la protection d'un de leurs anciens « confrères » devenu *persona grata* au Parlement ?

Baraques à sous

Je ne m'expliquais pas pourquoi, à Marseille, dans tous les bars ayant une bonne clientèle, il y a des « baraques à sous », ces appareils dotés de mille perfectionnements grâce à quoi les joueurs sont détournés avec une rapidité incomparable.

Bientôt

?

DETECTIVE = SERVICE

L'innovation de
DÉTECTIVE
que vous attendez tous

Ces dames ont envahi maintenant les quartiers les plus paisibles, et tout d'abord effacées, elles s'affichent désormais ouvertement.





— N'y a-t-il donc pas de patrons de bars révoltés par de telles pratiques d'ailleurs interdites par la loi ? demandai-je.

— Si, ils sont même très nombreux. Seulement les « baraques » ne leur appartiennent pas.

— Ah ?

— Elles sont la propriété d'un exploitant qui partage avec le patron de bar. Si l'un de ceux-ci refuse une « baraque », il se voit exposé à de bien désagréables ennuis.

— Que ne se plaint-il à la police ?

— Vous êtes naïf ! Les exploitants savent neutraliser la police. Ils font les concessions nécessaires. S'il en est besoin, ils vont jusqu'à laisser à certains policiers influents le bénéfice de quelques baraques. Croyez-vous donc que la construction d'un petit château près du Rond-Point du Prado, pour un policier, un castel, comportant escaliers de marbre et l'ultra-confort moderne ait été payé avec les économies rognées sur un traitement modeste ? On dit que certaines « baraques à sous » du cours Belzunce y sont pour un coup...

— Mais enfin, il arrive que des appareils soient saisis. Ne sont-ils pas démolis, comme le prescrit la loi ?

— Non, un spécialiste leur enlève seulement quelques pièces essentielles du mécanisme.

— Donc la machine est hors d'usage.

— Elle le serait si les pièces en question n'étaient pas revendues, tout comme les appareils « dégradés ».

Prostitution

A Marseille, le trafic des femmes est l'un des plus actifs du marché mondial. La prostitution s'exerce ici en toute liberté et les « quartiers réservés » ne sont plus fréquentés que par la basse classe. Le lamentable troupeau a fui les vieux quartiers et s'est égaillé vers la gare Saint-Charles ou vers le centre. Ces « dames » ont envahi les secteurs les plus paisibles et, tout d'abord effacées, elles n'ont pas manqué de « s'éman-ciper ». J'ai vu, rue Saint-Ferréol, au passage d'un couple tendre, une matrone s'écrier à haute voix, à une « consœur » :

« Eh ! vé ! tu l'as vu l'amoureux ! Il faisait moins de manières avec moi, l'autre semaine ! »



Si les femmes pullulent dans les artères centrales, la vérité m'oblige à noter un effort de nettoyage. Pendant quelque temps, les rafles se multiplièrent et les femmes arrivèrent en troupes renouvelées au commissariat central. On compta 150 arrestations certaines nuits.

Les tauliers étaient navrés. Mais ne l'était pas, l'astucieux qui louait dix francs des paillasses à ces dames. (il avait 150 paillasses). Le trafic ne put durer cependant... Il y avait trop de... frais généraux.



On a dit que des policiers exploitaient des maisons closes. C'est une erreur. Voici un exemple qui le démontre.

La semaine dernière, un journal parisien signalait « qu'un secrétaire de police, ayant deux autos luxueuses à sa disposition, était tenancier de maison close ». Cette information produisit l'effet d'une bombe. Le commissaire central vit pénétrer dans son bureau, un des secrétaires de la Sûreté, excellent policier d'ailleurs :

— M. le commissaire central, je demande à comparaître devant le Conseil de discipline. Des journaux m'attaquent, je vais leur envoyer du papier timbré.

— Que vous ont-ils fait ?

— Tenez, lisez !

— Mais vous n'êtes pas nommé ?

— Oui, mais tout le monde sait qu'il s'agit de moi. C'est vrai que j'ai des autos, mais j'ai toujours rempli mon service sans défaillance. Il est faux que j'exploite une « maison ». C'est ma « maîtresse », qui la tient... Je veux qu'on me fasse justice.

Et ce policier qui, par ailleurs, a de brillantes réussites professionnelles à son actif est persuadé qu'on lui veut du mal parce qu'on lui demande de ne pas exercer deux fonctions dont le cumul est incompatible.

Et certainement sont du même avis, ceux des poli-

Les origines du mal sont dans l'organisation même de la police d'État. Et c'est à la réorganisation de son recrutement que travaillent les inspecteurs généraux Lacasse et Breton, chargés de l'enquête administrative. (Ci-dessous) un policier posant des scellés sur un appareil à sous.

ciers (inspecteurs de la Sûreté et gardiens de la paix) ayant des « intérêts » dans des maisons closes de la rue Parmentier, de la rue Nationale, de la rue Thubaneau, de la rue Mazagran, de la rue Jeune-Anacharsis, de la rue Paradis, etc.

... Tout comme le secrétaire, M. Thénos, sous-chef de la Sûreté, chef du service des mœurs, s'étonna quand on lui conseilla de veiller à ses relations avec un taulier de la rue de la Palud :

— Comment ? me mettre en doute, moi, un honnête policier ? Cet « hôtelier » est un vieil ami de ma famille. Je ne saurais renier mes amitiés.

Et c'est ainsi que la photo dédicacée du chef du service des mœurs figurait en bonne place dans un « hôtel de passes »...



N'est-ce pas ce fonctionnaire qui fut mis en cause dans l'affaire d'entolage de l'hôtel d'Embrun, rue Nationale, dont tous les journaux ont parlé ? Cette affaire qui vit le plaignant menacé, en tant qu'étranger, des foudres de la police, cependant que les entôleuses se voyaient conseiller de quitter Marseille ?

Les affaires « scabreuses » d'entolage ne sont d'ailleurs pas rares. N'a-t-on pas vu certaines nuits, à la Permanence Centrale, des policiers rembourser des plaignants trop bruyants. Un commissaire de police est sous le coup de sévères sanctions pour n'avoir pas su deviner le vrai motif du retrait d'une plainte.

Policiers inculpés

Quatre policiers sont l'objet d'information judiciaire : les inspecteurs Massines et Carboni et les agents Reynaud et Gilbert. Un seul est sous les verrous. Un seul, l'inspecteur Massines. Les trois autres sont en liberté provisoire...

Ces quatre inculpations à elles seules constituent le plus typique échantillon de la crise de moralité dont souffre la police marseillaise. La diversité des motifs d'inculpation en témoigne.

Contrebande. — Il y a une quinzaine de jours, des contrebandiers étaient en quête d'un asile sûr pour les dix-huit kilos de safran qu'ils avaient réussi à introduire d'Espagne. Ils songèrent à leur ami, le gardien de la paix Jean Reynaud. Un vieil ami de quinze ans ! Au-dessus de tout soupçon de par ses fonctions.

Ils lui apportèrent la précieuse marchandise dissimulée à l'intérieur de deux pneus d'autos.

La chose avait été menée discrètement et pourtant des chenapans en quête d'un mauvais coup en eurent





vent. Peut-être jaloux de voir un policier jouer au flou, ils décidèrent de jouer, à leur tour, les policiers. Arrivés en auto, ils se présentèrent au domicile du gardien de la paix. Mme Reynaud leur ouvrit :

— La police ! Au nom de la loi, nous venons perquisitionner !

L'épouse de l'agent, stupéfaite, laissa faire. Les « policiers » fouillèrent toute la maison et ils finirent par découvrir les pneus cachés dans la cave. Ils les « saisirent ». Toujours... au nom de la loi. Et ils s'en furent.

Mais les contrebandiers avaient, de loin, assisté au départ des gredins. Sans songer qu'ils pouvaient compromettre leur vieil ami de 15 ans, ils signalèrent le numéro de l'auto et dénoncèrent les astucieux voleurs.

Les faux policiers furent arrêtés et le vrai policier fut laissé en liberté...

Extorsion de fonds. — L'inspecteur Carboni reçoit, un beau matin, à la Sûreté, un Italien désireux de mettre en ordre sa situation d'étranger. Il présente sa carte, et le policier constate que l'Italien a omis de la renouveler depuis longtemps. Il semonce vertement le coupable, puis, changeant de ton, il se fait fort d'arranger la chose moyennant un petit « effort ».

Le Transalpin verse 250 francs et, quelques jours après, il revient chercher l'autorisation promise. Mais, cette fois, Carboni exige mille francs...

... Et, ici, la bonne morale marque un point. Un autre inspecteur, outré des agissements de son collègue le dénonce. Carboni est conduit au Parquet. Il est inculpé d'extorsion de fonds et de tentative d'extorsion de fonds...

... Mais, lui aussi, est laissé en liberté (bis).

Escroquerie. — L'histoire du gardien de la paix Gilbert est plus cocasse. L'agent de police a une amie aux charmes faciles. Il la pousse dans les bras d'un brave homme à qui une certaine aisance compense le handicap de quelques lustres.

La liaison ne tarde pas à prendre une allure plus sérieuse. La jeune femme soutire de fortes sommes à son vieil ami.

Puis, un jour, son amant de cœur, l'agent de police, l'engage à jouer un bon tour au trop brave homme. Il s'agit de lui faire signer une reconnaissance de dette de 19.000 francs.

Un soir, alors que tous trois sont réunis, les deux larrons imaginent un concours de calligraphie :

— Qui a la plus belle signature ?

Et chacun d'apposer sa signature sur un morceau de papier blanc. Mais sous le papier présenté au vieux monsieur, il y a un papier calque... et le tour est joué. Gilbert gagne le concours de la signature... en partie double.

Il perd la seconde manche. Le vieux monsieur n'était pas suffisamment vieux pour accepter le faux papier. Il dépose une plainte et se porte partie civile. Le gardien de la paix est inculpé d'escroquerie.

... Mais lui encore est laissé en liberté (ter).

Viol. — L'inspecteur Massines, lui, est sous les verrous. Qu'a-t-il donc fait ?

Il était détaché en qualité de secrétaire au commissariat de Mazargues. Il y reçut la visite d'une dame

de 48 ans, venue lui demander un permis de séjour. Il accorda le permis après s'être accordé quelques privautés pas permises.

Dès lors, le policier fut déplacé au commissariat du boulevard Baille et, comme il a des goûts éclectiques, il s'attaqua, cette fois, à de toutes jeunes filles.

Les motifs d'inculpation relevés à son encontre sont « viol, tentative de viol et excitation de mineures à la débâche ».

... Lui, vraiment, ne pouvait être laissé en liberté (refrain).

Complaisances

Enfin et c'est là l'une des plaies les plus caractéristiques du malaise marseillais. Cette bonne ville de Marseille est fermée aux interdits de séjour et, bien entendu, aux expulsés. Pourquoi y a-t-il tant d'interdits de séjour et d'expulsés qui y séjournent par autorisation spéciale ?

Des policiers ont-ils l'occasion d'arrêter un de leurs clients habituels bardé de revolvers, à ce point qu'il n'est pas possible de supposer qu'il va faire une partie de pétanque, notre homme ne s'en fait pas.

— Je serai vite dehors, déclare-t-il négligemment.

Et le plus curieux c'est que ses prévisions se vérifient.

Comment, dès lors, s'étonner que des policiers soient amenés à considérer comme tabous certains repris de justice et à entretenir avec eux des relations autres que celles permises entre policiers et repris-de justice ?

Autres cas louches

J'ai cité cet étrange état de choses qui a amené chaque soir, dans les geôles de l'hôtel de la police, 150 filles soumises parce qu'il y avait 150 couvertures à louer de dix à quinze francs. Mais les prostituées ne sont pas seules l'objet de rançons.

— Les automobilistes marseillais eux aussi paient la dîme.

Chaque nuit des autos laissées en stationnement, donc en situation dite « abandon de véhicules », sont repérées et la police les fait conduire dans un garage. Pas n'importe quel garage. Non, le garage Majestic, rue de l'Évêché. Les voitures y sont donc remorquées et, lorsque le lendemain, les propriétaires viennent

déposer une plainte en vol, ils apprennent que leur voiture est au garage Majestic et que contravention leur a été dressée.

Lorsqu'ils vont au garage Majestic, ils apprennent alors qu'ils doivent payer une note salée. Diable, il y a les « frais généraux ».

Mais pour donner toute authenticité, je ne résiste pas à publier la lettre adressée à M. Henri Tasso, député-maire de Marseille, par un automobiliste délinquant et rançonné. Son signataire a quelque autorité en la matière : il est lui-même garagiste :

Marseille, 13 octobre 1938.

Monsieur Henri Tasso,

Maire de Marseille,

72, rue Caisserie.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le fait suivant :

Dans la nuit du 10 au 11 courant, à 21 heures, ma voiture fut immobilisée, par suite d'un accident mécanique, à 20 mètres du commissariat de police de la Pointe-Rouge, impasse Tiboulon.

Comme ma demeure est dans cette rue et qu'il m'était impossible de me dépanner, je laissais là ma voiture et m'allais coucher.

Dans la nuit, une ronde de police, pensant avoir affaire à une voiture volée, fit conduire celle-ci en remorque au garage Majestic, rue de l'Évêché.

Le lendemain, qu'il me soit permis de rendre un respectueux hommage à la courtoisie de monsieur le Commissaire de Police du 10^e canton qui m'autorisa à reprendre ma voiture au garage Majestic dès qu'il eut vérifié mes pièces, par contre, et c'est sur ce fait que je désire attirer votre attention, pour un remorquage de dix-neuf kilomètres aller et retour compris, le garage Majestic exigea le paiement d'une somme de deux cent cinq francs.

Cette somme est hors de proportion avec le travail fourni ; du reste, au tarif de la Chambre Syndicale de l'Automobile qui fait autorité en la matière et est appliqué par tous les garages de la région, ce dépannage n'aurait pas dépassé une centaine de francs.

Je crois, monsieur le Maire, faire mon devoir de bon citoyen en vous signalant un fait qui, répété maintes fois chaque jour, peut porter atteinte au prestige de notre bonne ville de Marseille.

Jules Traversari, que l'on soupçonne être l'ami des pilleurs de train, a été découvert, caché dans sa chambre, dans un trou creusé sous la descente de lit.





...Les inspecteurs ramènent le gibier d'une rafle à l'hôtel de la police, rue de l'Evêché... A droite : Les filles Legas et sa complice, la femme Antonini, patronne de l'hôtel d'Embrun, entêteuse professionnelles qui sont à l'origine de la destitution du sous-chef de la sûreté marseillaise.

Espérant que vous prendrez telle mesure qui vous semblera bonne pour le faire cesser, je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le Maire, l'assurance de mes plus respectueux sentiments.

Lucien Chaperot.

4, rue Messerer, Marseille,

Et les violences ?

Puisque l'on se décide à épurer la police marseillaise, il faut le faire complètement et sévir contre tous ceux qui ont fauté. A côté de ceux qui se compromettent outrageusement, il y a ceux qui, par leurs méthodes de violences insupportables, confondent la mission du policier avec le rôle du bourreau. L'un doit rechercher les criminels, l'autre doit punir les condamnés. Il y a incompatibilité entre les deux tâches.

Pourquoi ces « passages à tabac » ? Pourquoi ces chambres des aveux spontanés ? Pourquoi ces coups de revolver tirés à tort et à travers ? Pourquoi ces injures à des automobilistes ou à des piétons ? Pourquoi ces brimades à l'adresse de plaignants ? Veux-t-on des exemples significatifs ? Voici quelques cas :

Ces fils d'un ancien bâtonnier roués de coups et leur voiture mise en pièces parce qu'on les avait pris à tort pour des malfaiteurs.

Ces passants stationnés sur le quai des Belges, le soir de la désastreuse affaire de l'Auto Rouge, qui reçurent les projectiles d'armes policières tirés derrière eux dans la direction de l'auto en fuite : l'un fut tué.

Ces spectateurs tués et blessés le jour de l'attentat du 9 octobre alors qu'il est prouvé que le terroriste oustachi Kelemen ne tira que sur le roi Alexandre, sur le président Barthou, sur l'agent Galy et sur le général George.

Ces bureaux de la Sûreté encombrés de matraques, de gourdins et de débris de chaises cassées sur le dos de prévenus récalcitrants.

Ce suicide par pendaison de Liotardo, pauvre bougre dont le crime est d'avoir fait bombance un jour où la police était énervée.

Ces photographes ou ces journalistes matraqués parce qu'ils étaient trop curieux.

Ces piétons poursuivis par une demi-douzaine d'agents parce qu'ayant traversé un carrefour en dehors des passages cloutés et gardés à vue plusieurs heures durant.

Ce lycéen de 13 ans qui, la semaine dernière, roula sous les roues d'un camion et fut coupé en deux parce qu'il avait obéi précipitamment à l'injonction trop brutale d'un gardien de la paix.

Cette mère de famille qui se vit sommer, par un agent de police, de faire dans le couloir du commissariat de la rue de Belloi ce qu'elle demandait à faire dans un recoin plus discret.

Tout cela est indigne de la police marseillaise et la majorité des policiers en est révoltée.

La majorité, la grande majorité, l'immense majorité est composée d'éléments sains. Mais ils ont été jusqu'ici obligés de s'incliner devant la morgue des policiers véreux. Ces derniers étaient considérés comme des fonctionnaires zélés, ils réussissaient des affaires difficiles.

Bien sûr, mais n'était-ce pas leur moyen de lutter contre des concurrences ?

Aussi, trop souvent, les policiers honnêtes se sont lassés. Ils ont obtenu des emplois moins scabreux et ils accomplissent leur besogne obscure sans défaillances.

Ils vont à pied, n'ont pas d'autos luxueuses, de villas somptueuses, de relations puissantes, de petites amies coûteuses.

Ils mènent un train de vie modeste. Mais la lecture des journaux ne leur cause nulle peine actuellement.

Où est le mal

Les origines du mal sont dans l'organisation même de cette Police d'État.

Les polices d'État ont été réorganisées il y a quelques années, et toutes les délégations de policiers furent consultées au préalable. Les syndicats furent eux aussi conviés à donner leur point de vue. Seuls, une catégorie de policiers ne purent dire leur mot.

Ce sont les commissaires centraux. N'étaient-ils donc pas qualifiés en la matière ?

Ils auraient pu pourtant signaler l'invraisemblable situation née d'absence de sanctions effectives dans la Police d'État. Un policier qui a fauté est-il frappé ? Immédiatement des interventions jouent pour faire lever la punition. Il n'est pas ici possible d'envoyer à un autre bout du pays un fonctionnaire suspect. Pourquoi ?

Ils auraient pu aussi souhaiter des changements plus fréquents dans les services. Certains agents des mœurs occupent leur poste depuis vingt ans.

Ils auraient pu aussi souligner les défauts du recrutement. Il y a trop de Corses, il y a trop de Marseillais dans la police marseillaise, Marseille étant la première ville de Corse.

Les complaisances sont inévitables entre gens qui portent si haut dans leur cœur (et ceci est à leur louange) le culte de la petite patrie.

Ils auraient pu aussi s'élever contre le passé douteux de nouveaux venus dans la police : cet ancien postier ayant quitté l'administration des P.T.T., dans des conditions orageuses, ayant sa fiche signalétique et nommé, depuis, inspecteur ; cet ancien taulier d'Endoume, carambouilleur à ses heures, tenancier de jeu à d'autres heures, et qui, ayant échoué dans toutes ses entreprises échoua, mais d'une autre manière, à la police ; et tant d'autres qui n'ont pas leur place parmi des gens dont la haute mission est de traquer la malhonnêteté.

Il y a beaucoup à faire si l'on veut donner un coup de balai. Et si l'on veut un nettoyage complet, il faut que le coup de balai soit rude.

Luc DORNAIN.



LE CRIME DE MONTLIGNON

NOTRE enquête sur l'odieux assassinat de Montlignon s'est trouvée confirmée par les faits. La seule piste de « l'homme aux pieds tournés », la seule hypothèse du crime perpétré par un fou sadique devaient, disions-nous, être admises.

De plus, en indiquant comment l'assassinat avait été commis, nous avons souligné que l'auteur devait être rapidement découvert, non seulement en raison de son infirmité, mais encore à cause des traces d'ongles que la victime avait dû, en se débattant, laisser sur son visage...

Nos conclusions se sont avérées exactes :

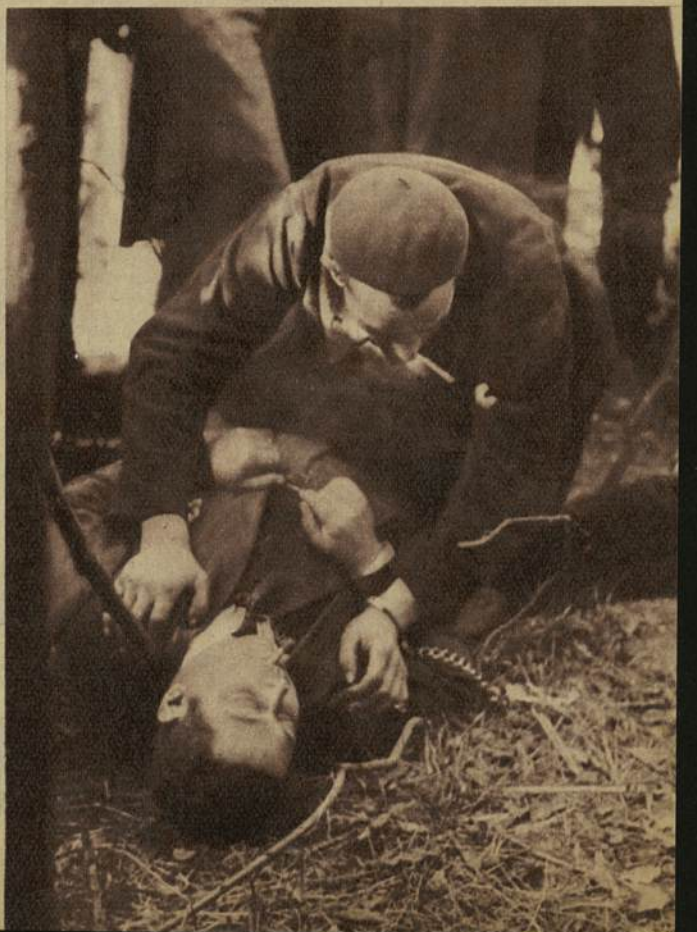
L'assassin de la petite Marcelle Martinage est bien un fou sadique. C'est bien l'homme aux pieds tournés, aperçu le jour du drame dans les bois de Montmorency. C'est un incurable, Amédée Monestier.

La brute hideuse a été conduite, sur les lieux de son forfait, parmi les cris de mort de la foule.

Comme on l'avait deviné, il y eut entre le monstre et la victime une lutte désespérée.

M^r Debrie, le défenseur de Monestier, a l'intention de réclamer l'examen mental de son client.

On tremble en songeant que de tels « malades » puissent se promener librement, si étrangement lucides avec leurs yeux de déments et leurs désirs de bête.



DÉTECTIVE

Directeur :
MARIUS LARIQUE

Secrets des **STUDIOS**

**Françoise Rosay confie à DÉTECTIVE
son opinion sur les secrets du cinéma**

Lisez, en pages 8, 9 et 10, la suite du sensationnel
reportage de notre collaborateur **NOËL PRICOT**.